

Les vœux de religion contre les attaques actuelles

par le père Édouard Hugon O.P.

Présentation

Le texte du père Hugon (1867-1929) que nous publions a paru en 1900. L'anticléricalisme bat alors son plein en France. En 1880, sont promulguées les lois contre les congrégations religieuses qui entraînent les premières expulsions des religieux hors de France. De 1879 à 1887, sous la présidence de Jules Grevy, les républicains de toutes nuances s'unissent pour enlever l'enseignement à l'Église, dans la ligne commencée à la Révolution française et continuée par Napoléon I^{er}, en instaurant l'école laïque (traduire : athée), gratuite et obligatoire. Jules Ferry est le ministre de l'Instruction publique ; c'est lui qui, de 1883 à 1885, consacre la liberté de la presse, c'est-à-dire le droit de diffuser l'erreur et le mal, ce que les papes du XIX^e siècle ont toujours condamné ; c'est également lui qui institue la loi autorisant le divorce.

En 1886, l'enseignement primaire public est rendu complètement athée par l'interdiction d'instituteurs qui seraient religieux ou prêtres. Comme, malgré cela, les catholiques continuent, entièrement à leurs frais, à tenir des écoles, est votée la fameuse loi du 1^{er} juillet 1901, complétée en décembre 1902, décrétant que l'enseignement, de quelque ordre qu'il soit, ne peut être donné, même à titre privé, ni par un membre d'une congrégation religieuse non autorisée, ni même par un membre d'une congrégation autorisée dans un établissement non autorisé de cette congrégation. Et, bien sûr, l'on s'arrange pour que les autorisations demandées soient refusées en bloc.

C'est dans ce contexte politique que le père Hugon écrit son texte où transparaissent de nombreuses allusions aux événements de son temps.

De nos jours, la même lutte continue, aggravée par la crise dans l'Église qui fait que la hiérarchie ne défend plus la foi ni les fidèles.

Le 22 juin 2000, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi « tendant à renforcer la prévention et la répression à l'encontre des groupements à caractère sectaire ». Mgr Jean Vernette ¹ a publié un article de six pages dans la revue bimensuelle de la Conférence des évêques de France ² où il analyse quelques dangers de cette proposition de loi. Précisons que Mgr Vernette n'est pas un ennemi de la République : il parle des « relations traditionnellement harmonieuses entre l'Église et l'État en régime de sépara-

¹ — Secrétaire du service national « Pastorale, sectes et nouvelles croyances ».

² — *SNOP* n° 1086, 15 janvier 2001.

tion ». Il pense naïvement que « la laïcité en France en particulier ne peut signifier que l'Église n'aurait plus d'espace pour parler sur des problèmes essentiels concernant la société française ». Il ajoute même : « On s'étonne de plus qu'en régime de séparation, l'autorité publique, au terme, se mette en situation de définir ce qu'est une bonne et une mauvaise religion. A plus forte raison quand il s'agit de groupes totalement reconnus par l'Église catholique. » Il faut dire que Mgr Vernette s'appuie sur la nouvelle religion conciliaire : « L'Église catholique au nom de son service de l'homme et des droits de l'homme... », argumente-t-il. Son but : « Ainsi seraient préservés les deux biens précieux dans une société démocratique que sont la liberté religieuse et notre laïcité à la française. »

Malgré tous ces a priori favorables, Mgr Vernette est obligé de s'interroger à propos de la proposition de loi : « Comment avoir la garantie qu'elles [les dispositions pénales] ne pourraient pas, même théoriquement, s'appliquer à des religions ou des groupes de pensée ? Quels experts seront consultés pour l'établissement de ladite "manipulation mentale" et engager des poursuites ? » Et il ajoute fort justement : « Mais ce qui est direction spirituelle ou ascèse pour le croyant peut apparaître comme "exploitation de la dépendance psychologique ou physique" pour un autre. »

Et Mgr Vernette donne un exemple tout à fait officiel. Une circulaire du ministre de la Justice à tous les tribunaux, le 1^{er} décembre 1998, leur a demandé d'avoir des liens étroits avec le Centre Contre les Manipulations Mentales (CCMM appelé aussi Centre Roger Ikor) et l'UNADFI pour engager des enquêtes et des actions juridiques contre les groupes sectaires. Or le CCMM a publié en 1998 un dictionnaire des sectes ¹ qui comporte les noms de plusieurs groupes reconnus officiellement par l'Église de France. Ces groupes sont principalement des communautés charismatiques ainsi que les Légionnaires du Christ, l'Opus Dei et les Focolari. A notre avis, les auteurs du dictionnaire n'ont pas tout à fait tort, car ces groupes, totalement nouveaux dans l'histoire de l'Église, sont les fruits plus ou moins corrompus de la crise que traverse la sainte Église, dans la mesure où ils sont coupés de la Tradition. Il suffit de mentionner, à titre d'exemple, certaines communautés charismatiques où vivent ensemble hommes, femmes et enfants. Mgr Vernette fait d'ailleurs allusion à cette difficulté quand, dans les « voies de salut », il propose que « les Ordres et les congrégations de religieux et de religieuses qui ont une histoire, une réflexion et une expérience éprouvées, soient mis à contribution pour aider ces groupes ».

Ceci étant, le CCMM va plus loin, note Mgr Vernette : « Aussi inquiétantes sont les définitions données de réalités constitutives de la foi chrétienne, par exemple pour les mots : Doctrine, Pêché, Confession ou bien Prière, Contemplation, Conversion. » Mgr Vernette lâche, enfin, l'essentiel : « On y discerne la ligne de pensée habituelle de l'Union rationaliste, de la libre-pensée, de la franc-maçonnerie dans sa version athée ². [...] Ce

¹ — *Dico des sectes*, Milan, 1998. « Exhaustif » affirment même les auteurs.

² — On reconnaît dans la locution : « dans sa version athée » la folie de ceux qui refusent les condamnations réitérées par les papes depuis le XVIII^e siècle, de la franc-maçonnerie *sous toutes ses*

nouveau fait confirme malheureusement que d'aucuns souhaitent utiliser la lutte antisecte comme une fusée porteuse de la lutte antireligieuse. Bien qu'assortie de protestations renouvelées qu'il n'en est aucunement question, la stratégie ne varie pas. »

A propos de ce qu'on appelle « les dérives sectaires dans l'Église catholique », Mgr Vernetto reconnaît que « discrètement, profitant de cette situation, ce procès est mené par certains réseaux d'un anticléricalisme résurgent qui assimile en particulier les vœux évangéliques à des "dérives sectaires", mettant en cause les Droits de l'homme, la tradition républicaine et les acquis des lumières ».

Si Mgr Vernetto ne comprend toujours pas qu'il y a un combat organisé contre l'Église catholique, spécialement depuis bientôt trois siècles, par la franc-maçonnerie, sans parler du rôle de la synagogue, au nom des Droits de l'homme et des lumières précisément, la lecture du texte du père Hugon nous confirme, quant à elle, l'existence de cette Contre-Église. L'avantage du père Hugon est, qu'en attaquant les erreurs des ennemis de l'Église, il met en lumière la grandeur des vœux de religion.

N.B. : Les titres et les sous-titres sont de l'auteur (dans l'original, les sous-titres sont donnés avec la table, en fin d'ouvrage). Toutes les notes autres que des références, en revanche, sauf indication contraire, sont de la rédaction.

Le Sel de la terre.

Avant-propos

- *Les attaques contre les vœux sont très anciennes*

L'ÉTAT RELIGIEUX, comme l'Église dont il est inséparable, comme tout ce qui vient directement de Dieu, a toujours rencontré des disciples et des ennemis passionnés, qui l'ont aimé jusqu'à la mort ou combattu jusqu'à la folie. Les objections qu'une presse vendue répète, sans en comprendre peut-être toute la portée, ont été soulevées depuis longtemps, et la réponse est aussi ancienne que l'attaque. Saint Jérôme [347-420] n'aurait qu'à reprendre ce vigoureux fouet avec lequel il flagella si bien Jovinien ¹ et les contempteurs de la virginité ; le doux et terrible lutteur que fut Thomas d'Aquin pourrait étreindre encore, sous sa dialectique serrée, les nouveaux adversaires

formes.

¹ — Jovinien : hérétique de la fin du IV^e siècle. Il avait d'abord été un moine ascétique, mais vers 385, on le trouve à Rome menant une vie licencieuse avec d'autres dévoyés. Il avait imaginé les quatre principes suivants : 1) La virginité et le mariage sont en soi choses bonnes à égalité. 2) La régénération du baptême reçue avec une foi entière confère l'impeccabilité. 3) User des aliments en en remerciant Dieu vaut autant que jeûner. 4) Il y aura dans le ciel, pour tous ceux qui auront été fidèles à la grâce de leur baptême, égalité de récompense, ce qui suppose égalité de mérite ici-bas. Saint Sirice, pape de 384 à 398, condamna ses écrits et l'excommunia. Saint Jérôme, saint Augustin, saint Vincent de Lérins le combattirent vigoureusement.

des Ordres mendiants ; et les orateurs qui défendirent les vœux à l'époque de la grande Révolution pourraient fournir des arguments aux députés catholiques d'aujourd'hui ¹.

• *Objections soulevées par certains catholiques*

Certaines attaques nous sont venues même de nos amis. Tout en respectant les vœux comme des reliques d'un passé vénérable, plusieurs ont pensé que, dans notre siècle d'indépendance et de progrès, la communauté libre était plus forte et mieux armée pour la lutte, et que les vœux ne convenaient guère qu'aux âmes faibles ².

• *Accusations de la libre-pensée*

Quant à la libre pensée, elle n'a pas d'expression assez énergique pour traduire son mépris et son horreur des vœux de religion. A ses yeux, ils sont un outrage à la raison, l'extinction de toute liberté, un état contraire à la nature, aux droits de l'homme et à l'exercice de ses facultés ; une cause de décadence pour les individus comme pour les sociétés. Le projet de loi sur les associations présenté par M. Waldeck-Rousseau ³ appelle les vœux « une renonciation à l'exercice des facultés naturelles », « une servitude personnelle ».

• *Condamnation de ces erreurs par le pape Léon XIII ⁴ dans sa lettre sur l'américanisme*

Toutes ces accusations, Léon XIII vient de les réfuter en quelques paroles simples, profondes et lumineuses comme la vérité :

La fausseté de ces assertions – dit-il dans sa lettre sur l'Américanisme – ressort avec évidence de la conduite et de la doctrine de l'Église, qui a toujours approuvé hautement la vie religieuse. Et ce n'est pas sans raison, certes, car les hommes qui, appelés par Dieu, embrassent cette vie de leur plein gré, et qui, non contents de suivre les préceptes et de remplir les devoirs communs, entrent dans la voie des conseils évangéliques : ces hommes se montrent les soldats actifs et dévoués du Christ. Croirons-nous que c'est là le propre d'âmes débiles ? ou chose inutile et même nuisible à un genre de vie plus parfait ? Ceux qui se lient ainsi par des vœux religieux sont si éloignés de perdre leur liberté qu'ils jouissent d'une liberté beaucoup plus complète et plus élevée, de celle « par laquelle le Christ nous a rendus libres » (Ga 4, 31).

Quant à ce que l'on ajoute, à savoir que la vie religieuse ne rend pas beaucoup ou même rend peu de services à l'Église, outre que cette assertion est injurieuse aux

¹ — Ce texte du père Hugon a été publié en mai 1900.

² — On reconnaît là les expressions du catholicisme libéral au XIX^e siècle.

³ — 1846-1904. Président du Conseil de 1894 à 1902, il œuvra contre « l'alliance du sabre et du goupillon », comme on disait à l'époque, et fit voter la fameuse loi sur les Associations du 1^{er} juillet 1901. Cette loi visait les congrégations religieuses non autorisées, en leur imposant la présentation d'une demande d'autorisation dans un délai de trois mois.

⁴ — Pape de 1878 à 1903.

ordres religieux, elle ne sera, certes, adoptée par aucun de ceux qui ont lu les annales de l'Église.

Vos États-Unis eux-mêmes n'ont-ils pas dû les origines de leur foi et de leur civilisation aux enfants de familles religieuses ? Vous avez résolu naguère d'élever officiellement une statue à l'un d'eux, ce qui est tout à votre éloge ¹.

A notre époque même, quels services dévoués et féconds les ordres religieux, partout où ils se trouvent, rendent au catholicisme ! Combien nombreux sont-ils à faire pénétrer l'Évangile sur de nouveaux rivages, à étendre les frontières de la civilisation grâce aux plus grands efforts et au milieu des plus grands dangers ! Non moins que le clergé séculier, ils sont parmi le peuple chrétien les hérauts de la parole de Dieu, les guides et les maîtres de la jeunesse, et pour toute l'Église un exemple de sainteté.

Les mêmes éloges doivent être accordés à ceux qui mènent la vie active et à ceux qui, épris de retraite, se livrent à la prière et à la mortification. Quant aux services que ces derniers ont rendus et qu'ils rendent encore au genre humain, nul n'en doute assurément parmi les hommes qui n'ignorent pas « combien la prière assidue du juste » (Jc 5, 16), est puissante, surtout lorsqu'elle est jointe à la mortification, pour apaiser et toucher la puissance de Dieu.

Si quelques hommes donc préfèrent se réunir, sans se lier par aucun vœu, qu'ils le fassent. Ce ne sera pas une institution nouvelle dans l'Église ni à improuver. Qu'ils prennent garde, cependant, de ne pas vanter ce régime comme préférable à celui des ordres religieux. Au contraire, le genre humain étant de nos jours plus enclin que jamais aux plaisirs, il faut en estimer davantage ceux qui, ayant tout quitté, ont suivi le Christ ².

• *Plan et actualité du présent travail*

Entrant dans les intentions du premier docteur de l'Église, qui est en même temps le premier supérieur de tous les religieux, nous essaierons de montrer que nos vœux, bien loin d'être un outrage à la raison, répondent à une conception et à un idéal sublimes ; qu'ils ne sont contraires ni à la liberté ni à la nature ni aux droits de l'homme ni à l'exercice des facultés naturelles ; et enfin, quelle est leur portée sociale. Ces quelques pages auront au moins le mérite de l'actualité. La question des vœux sera prochainement sans doute portée devant le parlement ; la presse s'en est emparée et la discute avec passion. Nos considérations, quoique rapides, suffiront à éclairer les âmes de bonne volonté.

¹ — Il s'agit du père Marquette, jésuite, auquel les États-Unis et, en particulier, le Wisconsin sont redevables de nombreux bienfaits. C'est lui qui découvrit le Mississippi. (Note du père Hugon).

Le père Marquette (né en 1637, à Laon, mort en 1675, dans l'Illinois) découvrit le Mississippi en compagnie de Louis Jolliet (1645-1700).

² — Lettre *Testem benevolentiae* du pape Léon XIII à l'archevêque de Baltimore, le 22 janvier 1899. *Le Sel de la terre* 30 a publié cette lettre en entier (p. 124-134), ainsi qu'un article de Mgr Williamson : « L'américanisme et le Concile » (p. 135-152) et un commentaire de Mgr Delassus : « L'américanisme et la conjuration antichrétienne » (p. 153-170) qui montrent la persistance de cette erreur depuis un siècle.

Chapitre premier

Économie des vœux religieux dans l'Église. Idéal qu'ils doivent réaliser

- *Notion du vœu : promesse faite à Dieu d'un bien meilleur*

Rappelons d'abord cette définition célèbre dans laquelle le génie de saint Thomas a enfermé tant de sens. Le vœu, en général, est la promesse faite à Dieu d'un bien meilleur ¹. C'est plus qu'une velléité chancelante, qu'un désir changeant et même qu'un ferme propos ; c'est une intention efficace de s'obliger, loi d'honneur qui crée un devoir sacré. Mais cette loi, bien loin de gêner la liberté, est au contraire son ouvrage. La promesse, supposant le jeu de nos deux facultés maîtresses, l'intelligence et la volonté, est essentiellement un acte raisonnable et libre. Acte raisonnable : comme c'est la raison qui fait le commandement en déterminant ce que les autres ont à exécuter pour nous, c'est la raison aussi qui fait la promesse en déterminant ce que nous avons à exécuter pour les autres. Acte volontaire, car la raison suppose à son tour l'impulsion de la volonté, qui est, dans le domaine de nos puissances, le premier et souverain moteur. Acte de l'intelligence et de la volonté, acte raisonnable, acte libre, le vœu est aussi exempt de contrainte qu'il est incompatible avec l'ignorance et l'aveuglement.

- *La liberté est dans la notion même du vœu*

Dédaigneux de tout ce qui serait vulgaire, ridicule ou purement indifférent, il n'a pour objet que le bien, et il lui faut même un bien meilleur, c'est-à-dire une œuvre de conseil préférable à son contraire. Et c'est en cela qu'apparaît encore la complète liberté du vœu. Comme il est fruit spontané de la volonté, il sera d'autant plus vœu qu'il est plus volontaire et son objet sera celui où nous sommes plus entièrement libres. Dans les préceptes nous trouvons une nécessité qui nous lie d'avance ; dans le simple conseil notre indépendance est absolue, l'obligation naît tout entière de notre choix. La matière du vœu sera donc, par excellence, l'œuvre surrogatoire ou de conseil. Nous reconnaissons bien que le vœu peut atteindre aussi les œuvres prescrites, comme le jeûne, l'assistance à la messe ; mais, en leur ajoutant cette nouvelle obligation, il leur confère un caractère nouveau qui n'était pas commandé et qui vient uniquement de notre plein gré. C'est donc bien la liberté qui, dans le vœu, crée l'obligation et fait la loi.

- *Excellence du vœu : parce qu'il est le produit de la vertu de latrerie*

Il s'adresse à Dieu, car il est un produit de cette belle vertu de religion qui a pour objet le culte divin, un acte de latrerie qui va à Dieu seul. On peut sans doute faire des vœux en l'honneur de la sainte Vierge et des saints, prendre

1 — II-II, q. 88, 2 : « *Proprie loquendo votum dicitur esse de bono meliori.* »

comme témoins de cet engagement les anges et les hommes, mais c'est à Dieu qu'ils se rapportent, comme nos temples, nos autels et nos sacrifices, bien qu'ils puissent honorer les amis du Seigneur, tendent à Dieu comme à leur terme dernier et principal.

• *Excellence du vœu : parce qu'il donne plus à Dieu*

On voit, dès lors, l'excellence du vœu. Après les vertus théologiques, qui plongent leurs racines dans l'éternité et atteignent Dieu en lui-même, la religion est la plus noble des vertus morales ; elle touche Dieu de plus près, nous unit à lui plus intimement, puisqu'elle a pour objet le culte qui va tout droit à Dieu. Or l'acte *voué* est saisi, pénétré par la vertu de religion ; il est en quelque sorte transformé par elle et porté à des hauteurs que les vertus morales ne lui auraient jamais données. Il a ainsi une double valeur : celle de la vertu qui le produit et celle que lui communique la vertu supérieure de latrerie, comme l'or plongé dans la fournaise possède à la fois et ses propriétés, qu'il conserve, et celles du feu, qu'il a revêtues. L'âme qui a voué d'être vierge a le double mérite et de la chasteté qu'elle observe, et de la vertu de religion qui élève et transforme sa chasteté ; l'aumône faite par vœu aura la double récompense de miséricorde et de latrerie.

• *Excellence du vœu : parce qu'il confirme la volonté dans le bien*

Remarquons, d'autre part, qu'un acte est d'autant plus méritoire qu'il donne plus à Dieu, comme c'est une plus grande générosité de donner l'arbre avec les fruits que les fruits sans l'arbre. Or le vœu donne plus à Dieu que l'œuvre ordinaire, car il livre à la fois et les fruits, c'est-à-dire les actes, et l'arbre, c'est-à-dire la puissance qui les produit. Enfin, de même qu'une volonté obstinée dans le mal aggrave la faute, la volonté affermie dans le bien rend la vertu plus parfaite et son acte plus méritoire. Le vœu donne à la volonté cette fermeté inébranlable, car il est la promesse sacrée qui rive la volonté au bien en créant l'obligation du mieux. Ces diverses raisons démontrent clairement que, toutes choses égales d'ailleurs, l'œuvre vouée est plus excellente et plus méritoire que l'œuvre ordinaire.

Nous n'insisterons pas sur ces notions générales, qu'il fallait pourtant rappeler avant d'expliquer l'économie des vœux religieux.

• *Sens étymologique de religion*

Religion et religieux viennent de *religare*, lier une seconde fois. Nous sommes déjà attachés à Dieu par un premier lien, celui de la création et de la conservation. Le Tout-Puissant nous soutient par une influence continuelle et immédiate sans laquelle nous retomberions aussitôt dans ce néant d'où nous sommes sortis. Pour détruire un objet fragile que nous portons, il n'est pas besoin d'un grand effort, il suffit de retirer les mains ; de même, si Dieu retirait un seul

instant la main puissante qui porte les mondes, quelle catastrophe gigantesque ! tout croulerait dans le néant primitif. Tel est ce premier lien physique, nécessaire, plus fort que la mort, plus fort que le temps, que rien ne sera capable de briser, pas même l'ingratitude et la révolte de toute l'humanité. A ce lien de nécessité nous devons en ajouter un autre, moral, volontaire et ineffablement doux. Dieu est notre principe, nous nous rattachons à lui par l'adoration ; il est notre souverain maître, nous nous enchaînons à lui par la soumission et l'obéissance ; il est notre fin et notre béatitude dernière, nous adhérons à lui par l'amour.

• *Le religieux est l'homme lié à Dieu et voué à la perfection*

Ce lien qui nous unit une seconde fois à notre principe, à notre Seigneur et à notre fin, c'est la religion. Tous ceux qui servent Dieu peuvent dans ce sens large être appelés religieux ; mais on réserve ce nom, dit saint Thomas, à ceux qui se dévouent totalement au service divin, s'offrant au Seigneur comme en holocauste ¹. Or c'est dans cette adhésion totale à Dieu et dans cette consécration universelle à son culte que consiste la perfection. Les religieux, hommes du dévouement total au service divin, seront par là même les hommes de la perfection.

• *Ce qu'est la perfection*

La perfection ! c'est là une ambition sublime et immense. Qu'est-ce donc qu'être parfait ? C'est ressembler à Dieu. *Estote ergo vos perfecti sicut et Pater vester caelestis perfectus est* (Mt 5, 48). Mais Dieu est charité, *Deus caritas est* ². Voilà, certes, une des plus admirables définitions de Dieu. La charité est ce don souverain que tous les autres précèdent et qu'aucun ne suit ; la terre n'a rien de plus riche, les anges n'ont rien de plus beau, Dieu même n'a rien de plus excellent. Dieu, en effet, peut aller au-delà du temps et de l'espace, mais il ne peut pas aller plus loin que son amour ; il peut nous donner une terre nouvelle et des cieux nouveaux, mais il ne peut pas nous donner plus que son amour. La charité est le premier et le dernier mot de toutes choses : elle est au commencement de la loi divine, *hoc est maximum et primum mandatum* (Mt 22, 38) ; la fin de la loi, c'est encore la charité : *finis praecepti est caritas* (1 Tm 1, 5). Nous ne sommes faits que pour la charité, car le lien de toute perfection, c'est elle : *caritatem vinculum perfectionis* (Col 3, 14) ; le terme de notre existence, c'est la charité qui nous unit à Dieu, notre fin dernière. C'est pourquoi les êtres les plus parfaits de la création sont les séraphins, dont le nom signifie flamme et amour. Dieu est charité, les séraphins le sont aussi, et de la sorte la flamme touche la flamme dans la mesure où la créature peut toucher Dieu. Ainsi la charité est au sommet de toutes choses, immuable et éternelle. Le monde passera, nos grandes villes, que nous voyons aujourd'hui si animées, seront couchées dans le silence et la mort, la science elle-

¹ — II-II, q. 186, a. 1 : « *Et ideo automastice religiosi dicuntur illi qui se totaliter mancipant divino servitio, quasi holocaustum Deo offerentes.* »

² — 1 Jn 4, 16.

même sera détruite : mais la charité survivra, les ruines de l'univers ne l'enseveliront pas. *Caritas nunquam excidit* (1 Co 13, 8). Il n'est rien de plus grand, de plus fort, de plus parfait que la charité, puisque la charité suprême, c'est Dieu, *Deus caritas est*, et que la charité créée nous unit à Dieu, nous fait toucher Dieu et demeurer en Dieu. *Qui manet in caritate in Deo manet et Deus in eo* (1 Jn 4, 16).

Comme c'est la plus belle définition de Dieu, c'est aussi la plus belle que nous puissions donner de l'état religieux et de la perfection religieuse. *Caritas est* ; c'est la charité.

• *Les trois degrés de la charité*

Mais la charité a des degrés. Il y a d'abord une charité première, nécessaire à tous et sans laquelle on ne peut avoir accès au festin du père de famille. Elle consiste dans l'observation des préceptes ; elle fait encore des prodiges et dans tous les pays, et même dans cette France du Christ qu'on croyait déjà au tombeau. Elle forme sans doute le fondement de la vie religieuse ; mais, comme elle n'est que la sainteté commune, elle ne peut constituer l'état de perfection. Il y a, en dernier lieu, la charité héroïque. L'héroïsme ! ah ! quand il apparaît, la nature est comme terrassée, on admire et on se tait devant lui comme devant la vision du sublime. Or il a fait souvent son apparition dans l'histoire des grands religieux ; nous voyons qu'ils ont payé à l'Église le tribut de l'héroïsme, comme les martyrs lui avaient payé le tribut du sang. La profession a créé, dans beaucoup d'âmes, comme une soif d'idéal et une immense aspiration vers le divin. Cependant l'obligation qui est communément imposée aux religieux n'est pas la charité héroïque. On distingue donc une charité intermédiaire, n'atteignant pas nécessairement l'héroïsme, mais au-dessus de la charité commune : c'est une sorte de charité parfaite, ou, comme on l'a dit, c'est la perfection de l'amour dans la perfection du sacrifice. Elle consiste à écarter tous les obstacles qui pourraient entraver l'acte de l'amour divin.

• *Les trois obstacles de l'amour divin : concupiscence des yeux*

Or ces obstacles portent un nom flétri depuis longtemps par l'apôtre saint Jean, ils s'appellent concupiscences : concupiscence des yeux, concupiscence de la chair, orgueil de la vie ¹. La concupiscence des yeux, c'est-à-dire l'amour déréglé des biens de ce monde, qui n'est jamais rassasié et qui crie sans cesse : Apportez ! apportez ! *Affer ! affer !* (Pr 30, 15 ²). C'est le ressort qui anime la plupart des entreprises humaines ; il semble que rien ne coûte aux hommes dès qu'on a fait briller à leurs yeux l'appât de l'or ; on affronte l'océan et ses tempêtes, on confie ses jours à la merci des flots, on vend sa conscience, comme on a vendu le Christ, pour quelques deniers. Le poète avait dit qu'il n'est point

¹ — 1 Jn 2, 16.

² — « La sangsue a deux filles : "Donne ! Donne !" »

de forfait auquel ne pousse la maudite soif de l'or, et saint Jean Chrysostome ajoute que le mien et le tien sont la cause de la plupart des bouleversements dont le monde est sans cesse agité. On a remarqué que la justice humaine est occupée presque uniquement à réprimer l'avidité et l'iniquité de cette indomptable passion.

• *Les trois obstacles de l'amour divin : concupiscence de la chair*

En second lieu, la concupiscence de la chair, c'est-à-dire l'amour déréglé des plaisirs : hontes de la luxure et hontes de l'orgie. Elle est véritablement reine dans la cité de Babylone. On sait comme elle tyrannise les pauvres esclaves qui rampent à genoux devant elle : leur imagination est peuplée de ses fantômes, leur mémoire se repose dans sa fange, leur esprit s'en délecte, leurs yeux sont pleins de son venin et leur être tout entier est imprégné de sa corruption. Au dire de l'Écriture, ils boivent cette iniquité comme une eau malsaine dont on a toujours soif ; et, d'après saint Alphonse de Liguori, la plupart des damnés sont en enfer pour ce péché ou avec ce péché. Des empires se sont écroulés dans cette boue, mais arrêtons-nous devant ces horreurs « que l'homme et le ciel se détournent pour ne pas voir ».

• *Les trois obstacles de l'amour divin : orgueil de la vie*

Enfin, l'orgueil de la vie, c'est-à-dire l'ambition, l'esprit d'indépendance, tout ce qui a pour devise : *Non serviam* ! C'est la plus impétueuse et la plus exigeante des trois. Pourquoi les conquérants ont-ils remué le monde ? Pourquoi la politique a-t-elle noué tant d'intrigues, ourdi tant de complots ? Pourquoi, de nos jours, cette secousse qui passe à travers les sociétés comme ces vagues et ces tremblements dont rien ne peut arrêter la marche gigantesque ? Le mot terrible de saint Jean explique tout : orgueil de la vie ! Tels sont les véritables rois de l'humanité : ils la gouvernent, la tyrannisent, la mènent comme un troupeau vendu. Qu'est-ce qui va gouverner aujourd'hui nos cités, faire lever ces multitudes et les précipiter à travers l'espace, lancer ces livres, ces affaires, ces journaux, ces scandales ?... C'est ou le désir des richesses, ou celui des plaisirs, ou celui du pouvoir et des honneurs, ou, pour mieux dire, les trois à la fois.

• *Pour vaincre cette triple force du mal, il faut un triple renoncement*

Tant que cette triple force du mal ne sera pas domptée, la charité ne sera pas souveraine. Et il n'y a pour la dompter qu'une triple mort et un triple renoncement : sacrifice des biens de ce monde ; c'est la pauvreté qui terrasse la concupiscence des yeux ; mort et sacrifice des sens et des affections trop vives du cœur, c'est la chasteté, qui crucifie la concupiscence de la chair ; mort et sacrifice de la volonté, c'est l'obéissance qui flagelle l'orgueil de la vie. Quand on a ainsi immolé ses biens, sa chair, son cœur, et même sa volonté, ce grand domaine qui reste aux plus pauvres d'ici-bas, le dernier mot est dit, l'amour divin

peut régner triomphant. Ainsi la charité parfaite, qui écarte tous les obstacles et donne toute la place à Dieu, c'est la pratique sans défaillance de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance, avec l'ensemble des conseils qui sont renfermés dans ces trois grandes vertus.

- *La pratique des trois conseils est requise, mais ne suffit pas pour constituer l'état de perfection ; il faut encore l'obligation solennelle et permanente des trois vœux*

La pratique ? est-ce bien le mot ? N'allons pas confondre la perfection avec l'état de perfection. La pratique fidèle, rigoureuse de ces trois conseils de pauvreté, chasteté et obéissance, suffit sans doute pour faire des parfaits, mais elle ne constitue pas l'état de perfection. État désigne un genre de vie stable, permanent, et on ne le conçoit pas ainsi sans certaines obligations. Le mariage est un état, parce qu'il impose des obligations perpétuelles, le sacerdoce est un état parce qu'il lie le prêtre par des engagements irrévocables. De même pour être dans l'état de perfection, il ne suffit pas de pratiquer la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, il faut qu'on y soit tenu par obligation. Mais les hommes n'ont pas coutume de s'imposer des obligations rigoureuses et permanentes sans déployer une certaine solennité et un éclat extérieurs : on sait tout ce qu'il y avait de grandiose dans la cérémonie qui créait nos vieux chevaliers et ce qu'ont encore de touchant les cérémonies du mariage et celles de l'ordination. Il faudra bien aussi que l'obligation rigoureuse de l'état de perfection ait son éclat et sa solennité.

Voilà donc ce qu'il faut pour constituer cet état : obligation permanente de pratiquer la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, obligation contractée avec une certaine pompe extérieure. Or qu'est-ce que l'obligation permanente et solennelle de ces trois conseils, sinon les trois vœux de religion ? La pratique des trois grands renoncements est requise pour faire les parfaits ; les vœux eux-mêmes, et non pas seulement des vœux privés et individuels, mais des vœux contractés publiquement devant les représentants autorisés de Dieu et de l'Église, sont absolument nécessaires pour constituer l'état de perfection. Telle est leur admirable économie ; ils font vraiment de nous les religieux par excellence, *antonomastice*, ils achèvent de nous enchaîner au Dieu principe de tout bien, au Dieu vierge, principe de tout ce qui est beau, au Dieu roi, principe de toute liberté. Le genre de vie qui les incarne est bien par excellence la vie *religieuse*.

On voit, dès lors, pourquoi cet état est appelé l'école officielle de la sainteté. Ce n'est pas dire, certes, que les religieux soient tous parfaits ; mais la promesse seule de leurs trois vœux avec le cortège des observances qui en assurent la pratique, c'est un engagement de tendre à la perfection. On ne commet pas de mensonge ni d'hypocrisie, si on a encore des défauts dans la vie religieuse, mais il y aurait véritable hypocrisie du jour où l'on perdrait le désir sérieux de la perfection ¹.

¹ — II-II, q. 184, a. 5, ad 2 (« *Homines statum perfectionis assumunt, non quasi profitentes se esse perfectus, sed profitentes se ad perfectionem tendere* ») et opuscule *De Perfectione vitæ spiritualis* c. 18

- *L'état religieux, le sacerdoce et l'épiscopat*

Il résulte de cet exposé que l'état religieux est inséparable de l'Église et que, s'il n'est pas de son essence, il appartient au moins à son intégrité, nécessaire qu'il est pour faire resplendir cette note de sainteté qui distingue la véritable Église de toutes les sectes ¹. Il ne suffit pas qu'il y ait des parfaits, il faut des âmes vouées par état à la perfection : c'est peu pour l'Église de faire des saints, il lui faut un état et une école officielle de la sainteté. La vie de l'Église ne serait pas complète sans la vie religieuse. Les théologiens, les canonistes et les historiens n'ont pas de peine à démontrer l'institution divine de l'état religieux d'après l'Évangile et la Tradition. Notre-Seigneur, avant de monter au ciel, a voulu laisser, dans son Église, une double école officielle, chargée de reproduire, l'une son rôle de sanctificateur, l'autre sa sainteté personnelle : la première est le sacerdoce, la seconde est l'état religieux. Être sanctificateur comme Jésus, c'est l'ineffable dignité du prêtre ; se vouer par état à la sainteté comme Jésus, c'est la noble vocation du religieux. Ce double rôle, d'ailleurs, quoique distinct, n'est pas nécessairement séparé, et alors se trouve réalisé ce grand idéal du même homme voué par état à la sainteté pour lui-même, et à la sanctification pour les autres, saint et sanctificateur, religieux et prêtre. L'épiscopat est la réalisation encore plus achevée de l'idéal. L'évêque aussi s'engage à tous les renoncements et d'une manière plus complète : sa consécration est comme une profession solennelle qui l'oblige, non seulement à acquérir, mais à pratiquer la perfection. Il est le ministre parfait, qui donne les sacrements des parfaits et doit être toujours prêt à accomplir l'acte de la charité parfaite, sacrifier sa vie pour son troupeau : *Episcopi obligant se ad ea quæ sunt perfectionis, pastorale officium assumentes, ad quod pertinet ut animam ponat pastor pro ovibus suis* ². L'évêque n'a plus à apprendre, puisqu'il est le docteur et l'exemple ; il n'est plus à l'école où s'enseigne la sainteté, mais dans l'arène où la charité s'exerce. Comme cet état est celui de la perfection acquise, il en faut un autre où la perfection s'enseigne, s'apprend et s'acquiert : telle est la nécessité de la vie religieuse.

- *La vie religieuse, école officielle de la perfection, est inséparable de l'Église et doit durer autant qu'elle*

Puis donc que les trois vœux sont requis pour constituer l'école officielle

et c. 21.

¹ — Mgr Lefebvre, sermon du 27 avril 1981 : « Devant l'état vraiment douloureux de ces ordres religieux et de la situation dans laquelle se trouve l'Église aujourd'hui, faut-il tout simplement rester silencieux et inactifs ? Ou, au contraire, ceux qui ont conscience de cette destruction, de cette disparition des œuvres de sainteté dans l'Église, n'ont-ils pas le devoir de conserver et de faire renaître ce qui a été la gloire de l'Église, et ce qui est une preuve de *la note principale de l'Église : la sainteté ?* » (*Le Sel de la terre* 36, p. 37.)

² — II-II, q. 184, a. 5.

de la perfection et faire resplendir la note de sainteté, puisqu'ils sont d'institution divine comme l'Église, ils doivent durer autant qu'elle. Prétendre qu'ils ne conviennent plus à notre époque, c'est dire que les trois grandes concupiscences sont désormais éteintes, que le monde n'a plus besoin d'aller à l'école des saints ; c'est méconnaître aux institutions de Jésus-Christ leur caractère divin, qui est la perpétuité. Partout donc où l'Église catholique est reconnue, les vœux de religion ont droit au respect. Tout contrat qui promet la liberté à l'Église assure l'existence des vœux ; et un concordat n'aurait même pas de sens s'il garantissait, d'une part, le libre exercice du culte catholique et proscrivait, d'autre part, les associations religieuses ; car, encore une fois, cette Église dont nous chantons : *Credo sanctam Ecclesiam* ne se conçoit pas pleinement sans l'état religieux, pas plus qu'on ne comprend le corps sans les parties intégrantes qui le composent. Nos adversaires, d'ailleurs, reconnaissent bien que les moines sont avec l'Église et que « l'Église se réfugie dans les moines », selon le mot de Michelet. Il ne fut donc pas nécessaire de mentionner les religieux dans le Concordat ; l'acte même qui reconnaissait l'Église catholique leur donnait droit à l'existence.

- *L'état religieux doit réaliser l'idéal de la perfection et faire resplendir dans l'Église la note de sainteté*

Telle est la conception vraiment grandiose de l'état religieux, tel est l'idéal que les vœux aident à réaliser : reproduire la sainteté du Christ, constituer l'école officielle de la perfection, terrasser les trois grandes concupiscences et faire régner cette divine charité qui est le premier et le dernier mot de toutes choses.

Dire que cette conception outrage notre esprit, c'est proclamer que le beau est une insulte à la raison. Elle est si belle, en effet, cette théorie, qu'elle a provoqué l'admiration, stérile, sans doute, mais sincère, de plusieurs rationalistes protestants ; elle est si consolante et si douce, qu'on peut l'appeler une invention du cœur de Notre-Seigneur, du cœur de l'Église, du cœur des saints.

Chapitre deuxième

Les vœux sont-ils l'extinction de la liberté et un attentat contre-nature ?

- *L'accomplissement du vœu est une rénovation continue d'un acte de liberté*

C'est l'objection courante, mais elle ne semble pas très redoutable. En expliquant la notion du vœu, nous avons montré qu'il impose une obligation, mais que cette loi est l'ouvrage même de la liberté et que la matière du vœu est, par excellence, l'objet du libre choix. L'accomplissement de cette promesse est une rénovation continue d'un acte de liberté. Qu'est-ce en effet qu'observer un vœu sinon renouveler la résolution libre qu'on a prise une fois ? « Faire la loi et

lui obéir volontairement, n'est-ce pas la plus haute expression de la liberté ¹ ? » Le religieux a fait librement, à l'origine, cette loi qui le lie à Dieu et au bonheur ; l'obéissance, qui renouvelle constamment cet acte libre, est nécessairement un ouvrage de la liberté.

• *Fidélité des hommes politiques à leur programme ; fidélité du moine à son programme religieux jusqu'à la mort* ²

Nous en appelons ici à nos adversaires, qui aiment à se dire les hommes d'un programme et les serviteurs d'une idée. Croient-ils avoir subi une servitude, lorsqu'ils sont restés inébranlablement attachés à ce programme à travers toutes les vicissitudes et malgré tous les revers ? Ne se sentent-ils pas humiliés, moins hommes, lorsque, devant un vote du parlement ou un courant de l'opinion, ils abandonnent leur drapeau ? Et nous, religieux, serions-nous moins libres et moins fiers parce que nous restons les hommes de notre idée, les fidèles de notre programme jusqu'à la mort ? Plus notre volonté s'affermi dans ses bonnes résolutions, plus elle devient libre, car alors elle est véritablement maîtresse d'elle-même et de ce qu'elle a promis.

• *La perfection de la liberté ne consiste pas à varier, mais à rester dans le bien et dans le mieux qu'elle a choisi*

Les vrais libres, les voici : ceux dont la volonté demeure immuable jusqu'à la mort et au-delà dans le bien qu'elle a voulu et choisi. La faculté d'abandonner ce qui est mieux ne saurait être la vraie liberté. Nos farouches jacobins, qui affichent ce mot sur les murs, savent-ils bien qu'il désigne une perfection ? et la perfection consisterait-elle dans les variations et les changements de chaque jour ? Comme le bien-être du corps est de rester constamment uni à l'âme, qui le fait vivre, et la perfection de l'esprit de s'attacher pour toujours au vrai qu'il a conquis, l'excellence de la volonté est de rester toujours ferme dans le bien et surtout dans le mieux qu'elle a choisi une fois. Et, de même que le corps se détruit en se séparant de l'âme, que la raison s'amoindrit en s'écartant des vrais principes, la liberté aussi se perd ou se fausse en abandonnant ce qui est parfait. Les variations de la volonté, la faculté d'abandonner le mieux, accusent une imperfection plutôt qu'elles n'impliquent une véritable indépendance, tandis que le vœu, en établissant la volonté dans le mieux et dans le parfait, fortifie par là

¹ — Père LACORDAIRE, *Mémoire pour le rétablissement en France de l'Ordre des Frères Prêcheurs* ch. I. Mort en 1861, le père Lacordaire a profondément marqué les dominicains français et même les meilleurs ont du mal à discerner et à rejeter explicitement son libéralisme foncier.

² — Le père Hugon essaie ici une *captatio benevolentiae* ...malheureuse. Car, pour le coup, les hommes politiques au pouvoir furent fidèles à leur programme ! En mai 1902, Emile Combes succède à Waldeck-Rousseau comme Président du Conseil et applique rigoureusement la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations, supprime en quelques jours plus de 2500 écoles religieuses et fait voter la loi du 7 juillet 1904 qui interdit l'enseignement à tous les membres des congrégations. Ce même mois, Combes rompt les relations diplomatiques avec le Vatican. Un an après exactement, le parlement vote la loi de séparation de l'Église et de l'État qui est promulguée enfin le 9 décembre 1905.

même la liberté, et augmente la valeur et le mérite de ses actes. *Voluntatem confirmat et devotionem auget* ¹.

• *Nous sommes plus libres que les sectaires politiques*

C'est ici le cas d'opposer à ces prétendus amis de la liberté la parole célèbre : *Plus ego* ². Vous vous croyez libres, nous le sommes plus que vous ! Vous, les valets d'une secte avilie, vous dont les discours et les décisions sont dictés d'avance par les loges et les syndicats de l'infamie ; qui, n'ayant jamais eu l'indépendance de votre vote, menez vos subordonnés comme des esclaves, leur enlevez leurs droits de citoyens en leur forçant la main au jour des élections, les droits de leur conscience en les frappant pour s'être montrés chrétiens, leurs droits de pères de famille en prenant l'âme de leurs enfants ! Vous êtes mal venus à vous proclamer les défenseurs de la liberté ; vous ne la connaissez pas, elle ne vous connaît pas, elle ne s'est jamais abritée sous votre drapeau. *Plus ego*. Oui, certes, nous sommes plus libres et plus fiers que vous, car nous, au moins, nous demeurons les fidèles inébranlables de notre idée et de notre programme, nous faisons la loi librement et lui obéissons librement, et, dans l'accomplissement de notre vœu, nous affirmons, nous renouvelons, nous fortifions l'acte même de notre liberté.

• *Les vœux transfigurent, en quelque sorte, la liberté*

Nous avons trouvé l'indépendance dans la seule notion du vœu et cela suffit pour répondre aux incroyables. Poursuivons notre analyse à un point de vue plus chrétien. Nous ne voulons pas faire ici de la mystique, mais le vœu, impliquant nécessairement un acte de foi, on ne saurait trouver étrange que nous recourions, pour mieux en montrer l'excellence, à des considérations de l'ordre surnaturel. Une des plus grandes merveilles, c'est la transfiguration de la liberté. Les vœux de religion doivent accomplir ou du moins commencer cette merveille. Comme il est de l'essence du vœu d'être fait à Dieu, c'est envers Dieu qu'on s'engage, c'est à Dieu que la liberté se lie. Rivée ainsi à son premier principe, la volonté est par là même élevée en quelque manière jusqu'au niveau de Dieu ; l'accomplissement réitéré de cette promesse renouvelle notre contact avec Dieu, et cette union devenant chaque jour plus étroite nous transforme peu à peu en lui.

¹ — II-II, q. 88, a. 6, ad 1 (« La nécessité que comporte le vœu est, en réalité, le fait d'une volonté rendue inébranlable. Renforçant la volonté, il accroît la dévotion »). On pourrait même dire que le vœu, en confirmant la volonté dans le bien, la fait participer dès ici-bas à la perfection des bienheureux immuablement fixés dans le bien et la parfait. Il y aurait là un intéressant parallèle que nous nous contentons de signaler. (Note du père Hugon.)

² — 2 Co 11, 23 : « *Ministri Christi sunt (ut minus sapiens dico), plus ego* – Ils sont ministres du Christ (je vais dire une folie), je le suis plus qu'eux. »

• *Où est le vrai servilisme ?*

Il est vrai que nous contractons nos engagements devant les créatures et que nous devons obéir à des hommes infirmes comme nous, mais il est vrai aussi qu'il y a une présence réelle, quoique invisible, de Dieu-autorité dans la personne de tout supérieur légitime, comme Jésus-Christ est invisiblement, mais réellement présent dans l'eucharistie. C'est là une comparaison qu'il ne faut sans doute pas pousser trop loin, mais qui peut fournir et qui a fourni à des auteurs spirituels de très heureux développements. Le prêtre a prononcé quelques paroles, le sublime passe sur l'autel, un des plus grands miracles est accompli ; Dieu est là ! De même on a proféré quelques paroles qui instituaient le supérieur, la majesté divine couvre cette créature, on peut dire dans un sens véritable que Dieu est et demeure en elle, qu'il commande par elle, puisqu'il dit des supérieurs : « Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise » (Lc 10, 16). Comme après la consécration rien ne semble changé sur l'autel, rien non plus ne paraît changé après l'institution du supérieur ; mêmes apparences, mêmes faiblesses, mêmes infirmités. Et cependant, il est certain que cette personne porte Dieu, que son autorité vient de Dieu et que notre obéissance n'est pas moins honorable que si elle s'adressait directement au Seigneur. Elle est même plus méritoire. Obéir à Dieu sans intermédiaire, ou bien à des anges et à des saints, semblerait aisé ; le mérite est de reconnaître la majesté divine sous les imperfections de la créature, comme le mérite de la foi est de sentir Notre-Seigneur sous les frêles apparences de l'hostie. Eh bien ! la vertu qui a dicté le vœu va jusque-là, elle voit la face divine reflétée dans le supérieur, elle élève l'obéissance et la volonté jusqu'à la hauteur de Dieu, et c'est en cela même que consiste la transfiguration de la liberté.

Les contempteurs du vœu, qui nous accusent de servitude, se soumettent à une obéissance plus servile que la nôtre. Puisqu'ils ne reconnaissent pas Dieu dans leurs chefs, ils sont obligés de s'incliner devant la brutalité matérielle d'une loi ou devant les caprices et l'égoïsme de quelque meneur de parti. Et c'est là le vrai servilisme, car alors on porte le joug d'un égal. L'obéissance religieuse, au contraire, nous élève, car elle est un acte de religion qui nous transporte au niveau surnaturel ; et il n'y a plus ici de supérieur ni d'inférieur au sens humain du mot, mais l'un et l'autre sont transfigurés dans la lumière de Dieu.

L'obéissance est donc la vraie liberté, la liberté parfaite, transfigurée, infaillible.

• *Pas plus que l'obéissance, la chasteté ne saurait être contraire à la nature*

Si l'obéissance n'est pas contre-nature, la chasteté le serait-elle ? Cette grave accusation est répétée chaque jour par la presse et appuyée même par quelques physiologistes. Et pourtant la vraie chasteté n'est contraire à la nature que dans ce que celle-ci a de révolté et de honteux, dans cette maudite concupiscence, qui est la corruption de la nature, plutôt que la nature même. Et c'est là précisément

le triomphe de la chasteté religieuse de terrasser ce tyran qui a vaincu Samson et les géants de l'humanité, et qui dévore chaque jour la fleur et la jeunesse des nations.

• *Au nom de l'hygiène, l'homme peut rester vierge*

Quant aux objections tirées de la science, la science elle-même s'est chargée d'y répondre par la plume de nos médecins catholiques. Nous n'avons pas à apprécier ici l'ouvrage du docteur Dufieux *Nature et Virginité*. Quoi qu'on en puisse penser, on devra reconnaître qu'il y a là certaines pages très scientifiques, très belles, qui n'ont pas vieilli. La religion, la philosophie, l'anatomie, la physiologie fournissent à l'auteur des preuves triomphantes en faveur de la continence ecclésiastique. Dans un chapitre nourri et documenté, il établit que la continence ne peut généralement pas produire de désordre grave dans l'économie, que le prêtre n'est pas une victime que la virginité traîne à la mort. « Laissons donc la virginité habiter parmi nous, s'écrie-t-il, elle enrichit doublement notre existence et parce qu'elle multiplie nos forces intellectuelles, et parce qu'elle multiplie nos jours sur la terre. [...] Au nom de l'hygiène, l'homme peut rester vierge. » Il considère ensuite la continence dans ses rapports avec les penchants, montre la possibilité de la résistance, et conclut que la véritable nature ne repousse pas la virginité.

• *La continence n'est pas une négation fonctionnelle*

Loin d'être une négation fonctionnelle, la continence est une manifestation des fonctions les plus sublimes, car, en faisant oublier les satisfactions grossières de la vie animale, elle permet à l'homme de se livrer tout entier à l'exercice de ses facultés les plus nobles, qui sont de l'ordre raisonnable et intellectuel. Le repos de certains organes serait-il donc contre-nature lorsqu'il permet à la nature de déployer ce qu'elle a de plus parfait ¹ ?

¹ — Le 25 mars 1954, dans l'encyclique *Sacra virginitas*, Pie XII a dû s'élever contre les trois erreurs concernant la virginité dénoncées ici par le père Hugon. Ce dernier, en 1900, dénonçait les ennemis de l'extérieur qui formulaient et propageaient ces erreurs ; un demi-siècle plus tard, le pape doit « condamner avec tristesse l'opinion de ceux [membres de l'Église] qui présentent le mariage comme le seul moyen d'assurer à la personnalité humaine son développement naturel et sa perfection voulue » (EPS IVP n° 856). Pie XII explique : « Tout d'abord, on s'écarte du sens commun, dont l'Église fait toujours si grand cas, quand on considère l'instinct sexuel comme la plus importante et la plus profonde des tendances de l'organisme humain, et quand on en conclut que l'homme ne peut, pendant toute sa vie, réprimer un tel instinct sans courir de graves dangers pour son organisme, et particulièrement pour ses nerfs, et sans nuire ainsi à l'équilibre de sa personnalité. Selon la juste observation de saint Thomas, la plus profonde des inclinations naturelles est l'instinct de conservation : l'instinct sexuel ne vient qu'en second lieu. En outre, c'est à l'inclination rationnelle, privilège singulier de notre nature, qu'il appartient de régler l'exercice de ces instincts plus fondamentaux et de les anoblir en les dominant » (EPS IVP, n° 853-854).

• *Les résultats physiologiques de la débauche sont autrement redoutables que ceux de la virginité*

Notre auteur démontre que les résultats physiologiques de la débauche sont autrement redoutables à la nature que ceux de la virginité, et il cite ces paroles d'une autorité médicale : « Le caractère distinctif des maladies qu'entraîne le libertinage, c'est la chronicité. Elles portent presque toutes le cachet d'une profonde altération des liquides et des solides : telles sont les gastrites et les entérites anciennes ; la consommation dorsale, décrite par Hippocrate ; les diverses altérations du cœur, si communes de nos jours ; la phtisie pulmonaire sous toutes ses formes ; la nombreuse série des affections cérébrales, l'apoplexie, l'induration, le ramollissement, les abcès, les dégénérescences cancéreuses du cerveau. »

Le docteur Virey dit à son tour : « La plupart des hommes de génie sont peu portés aux voluptés ; au contraire, les moins intelligents s'adonnent à la luxure comme les crétins. A mesure que les cerveaux se rétrécissent, la volupté grandit. »

• *Comment la continence est possible à l'humanité : page du père Lacordaire*

Nos lecteurs ne s'attendent pas à trouver ici des preuves techniques ; ils liront plus volontiers les belles paroles du père Lacordaire dans sa lettre de félicitation à M. Dufieux :

L'humanité monte ou descend dans le degré même où la continence s'accroît ou s'abaisse parmi les hommes ; elle est le principe de toute foi, de toute force, de toute incorruptibilité, et un peuple qui la perd ne peut échapper à la décadence et à la servitude. Comment serait-elle donc, cette vertu, un crime contre-nature ? C'est l'incontinence, qui est contre-nature, la suite et la punition du péché, le plus horrible désordre légué à la race humaine, et une marque évidente de dégradation.

Il n'est même pas vrai de dire que la continence est difficile à la plus grande partie de notre espèce. Les femmes, vous l'avez remarqué, la supportent généralement avec une facilité bien honorable pour elles, et qui s'explique par la sensibilité même dont elles ont reçu le don. Plus le cœur est aimant, moins il cherche les plaisirs du corps, et réciproquement, plus le corps est chaste, plus le cœur devient délicat et tendre. Je n'ai pas rencontré un jeune homme aimant parmi ceux qui se livrent aux débauches de l'imagination et des sens.

Les femmes ne sont pas les seules à qui la continence soit facile. J'ai souvent été étonné du peu qu'il faut pour arracher un jeune homme à la dépravation. La fuite des occasions, la cessation des lectures dangereuses, une vie sobre, un travail sérieux, la pratique suivie de la prière, de la confession, de la communion et des œuvres de charité suffisent pour transformer des cœurs qui se croyaient incurables ; et ceux qui ne se corrigent pas, ou que peu, le doivent à une vie désœuvrée et pleine de délices. Il peut y avoir des exceptions, qui tiennent à la nature du tempérament ; mais je suis convaincu qu'une grande partie des hommes vivrait aisément dans la continence absolue, si elle vivait chrétiennement.

Nous n'insisterons pas sur ce point : d'ailleurs, ce que nous avons dit plus haut sur l'économie des vœux établirait suffisamment que la chasteté n'est pas

contre-nature, puisqu'elle aide à réaliser le sublime idéal de la perfection. Nous montrerons plus loin le rôle social de la chasteté.

• *Que peut-on reprocher à la pauvreté religieuse ?*

Et la pauvreté, que va-t-on lui reprocher ? Ce que la nature impose serait-il contre-nature, et ce qui n'est pas mauvais comme nécessité deviendrait-il mauvais comme vertu ? Pourquoi donc la pauvreté, que la nature impose à tant d'hommes, serait-elle défendue à ceux qui veulent se l'imposer eux-mêmes ? Et pourquoi ceux-là ne pourraient-ils pas faire vertu de ce qui est pour tant d'autres une cruelle nécessité ? Les chrétiens, qui connaissent « l'éminente dignité des pauvres dans l'Église ¹ », ne regarderont pas comme un crime l'état de pauvreté ; les ardents révolutionnaires, qui se disent les amis du peuple et les champions du prolétariat, ne refuseront sans doute pas de s'incliner devant un pauvre.

• *Le socialisme a-t-il droit de nous attaquer sur ce point ?*

Et quand c'est un pauvre volontaire qui a tout quitté pour être le serviteur de tous les disgraciés, est-il moins digne de respect ? Si tel socialiste bruyant que je pourrais nommer, vendait ses châteaux pour en distribuer l'argent à ces ouvriers dont il se dit le défenseur, s'il ne se réservait plus rien, prenait une blouse et des sabots, se faisait portefaix pour être utile à ses frères, ferait-il une œuvre contre nature ? Ah ! si c'était sérieux, comme il serait grandi aux yeux de l'humanité ! et ce jour-là peut-être il trouverait des électeurs. Ce dépouillement total, des religieux l'ont fait, non pas pour se tailler un fief de député, non pas pour régner sur des foules, mais pour servir leurs frères, pour dompter cette grande passion de l'or qui séduit le monde, pour réaliser l'idéal de la charité parfaite. Si cela est beau une fois, pourquoi la promesse de le faire d'autres fois et même toujours, serait-elle mauvaise ?

Nos fougueux adversaires répliquent : la pauvreté par elle-même n'est pas un mal, être chaste et obéissant n'est pas toujours contre-nature ; mais renoncer par un vœu, et un vœu perpétuel, aux droits de l'homme, au droit de faire le commerce, au droit de se marier, à l'exercice des facultés naturelles : voilà ce qui est contre-nature et ce qu'une société vraiment moderne et civilisée ne pourra, ne devra jamais permettre. Ainsi présenté, le sophisme peut servir d'épouvantail ; nous allons voir qu'il n'est pas besoin d'un grand effort pour le renverser.

¹ — L'expression est de Bossuet (sermon prêché dans la chapelle des Filles de la Providence, à Paris, en 1659).

Chapitre troisième

Les vœux sont-ils contraires aux vrais droits de l'homme et à l'exercice des facultés naturelles ?

- *Le premier et le plus fondamental des droits de l'homme est de pouvoir choisir ce qui est mieux, d'abandonner moins pour avoir davantage*

L'individu humain étant composé de deux natures très diverses, ses droits, comme ses devoirs, sont multiples et d'ordre très varié : les uns correspondent aux tendances de la nature inférieure, les autres aux aspirations de la nature spirituelle. Et, de même qu'il doit y avoir subordination de la partie corporelle à la partie raisonnable, de même faut-il que les droits inférieurs soient subordonnés aux droits supérieurs. Comme ils ne peuvent s'exercer tous à la fois ni au même degré, l'ordre naturel exige que les droits moins parfaits s'inclinent devant les droits plus nobles. Dès lors, le premier et le plus fondamental des droits de l'homme est de pouvoir choisir entre ces droits multiples, d'abandonner moins pour avoir mieux.

- *Nos adversaires renoncent bien à des droits inférieurs pour d'autres plus parfaits*

Les défenseurs des immortels principes nieront-ils ce droit primordial ? Nous les voyons plus d'une fois donner leur démission de rapporteurs pour devenir ministres, renoncer à leur mandat de députés pour la présidence de la République. Pourquoi s'y résignent-ils ? Ils trouvent sans doute que c'est mieux d'être ministre ou président, et que sacrifier certains droits pour en avoir de plus parfaits n'est pas si contraire aux vrais droits de l'homme. Pourquoi donc nous reprocher le vœu, qui est précisément l'usage du premier de tous les droits, c'est-à-dire de pouvoir choisir ce qui est mieux ; d'abandonner moins pour avoir davantage ? Le droit de faire le commerce est légitime, je ne le méprise pas, mais il peut y avoir mieux ; le droit de se marier est respectable, mais il peut y avoir mieux. Le commerce n'est pas à l'abri de la grande tentation qui fait les esclaves de l'or : la pauvreté qui m'en délivre, je la trouve mieux. Le mariage n'exclut pas la grande tentation qui fait les esclaves de la chair : la chasteté qui m'en préserve, je la trouve mieux. Pourquoi n'aurais-je pas le droit de choisir ce mieux et pour toujours ? Et, si ce mieux est incompatible avec le commerce et le mariage, n'est-ce pas le plus fondamental de mes droits de renoncer au commerce et au mariage pour assurer mon bien supérieur, comme vous renoncez à la députation pour la présidence ?

- *La perpétuité du vœu est très raisonnable, garantit le plus utile de nos droits, en nous assurant pour toujours la possession du mieux*

Si vous jugiez qu'il est mieux pour vous de rester *toujours* président, que votre intérêt et le salut de l'État le demandent, vous renonceriez pour toujours à

vos droits de député, et on vous entendrait dire dans un bel élan d'éloquence patriotique : puisque la France le réclame, puisque c'est mieux, nous acceptons pour toujours notre poste de dévouement et nous renonçons pour toujours à nos autres droits ! Vous proclamez ainsi qu'une renonciation *perpétuelle* à certains droits inférieurs est légitime, qu'il est permis d'abandonner pour toujours moins afin d'avoir toujours mieux. Or il est mieux que nous soyons pour toujours affranchis de la passion des richesses et des orages des sens. Enlever les obstacles qui s'opposent à la réalisation de ce mieux, ce n'est pas faire tort à notre droit, c'est plutôt l'établir et le consolider. Le commerce et le mariage sont cet obstacle, bien plus incompatible avec ce mieux que la députation avec la présidence. En renonçant pour toujours à ces droits, nous renonçons pour toujours aux obstacles d'un plus grand bien ; nous abandonnons pour toujours moins afin d'avoir toujours mieux. La perpétuité de notre vœu est donc très raisonnable, elle est la garantie du plus utile de nos droits, puisqu'elle nous assure la possession du mieux.

Ceux donc qui n'ont pas renoncé à leurs droits inférieurs n'ont pas à se glorifier sur nous, notre réplique est trop facile. Vous n'avez pas renoncé au moins, c'est pour cela même que vous n'êtes pas assurés du mieux, c'est pour cela que vous pouvez déchoir. Y a-t-il lieu d'en être bien fier ? Sont-ce bien là les vrais droits de l'homme et la vraie liberté ? La vraie perfection, le vrai droit, la vraie liberté, nous l'avons déjà dit, n'est pas de varier et de changer, mais de rester pour toujours dans le mieux.

C'est donc au nom des droits de l'homme que nous réclamons la liberté des vœux ¹. Oui, qu'on nous laisse le premier et le plus inviolable de ces droits, qui est de quitter moins pour avoir davantage. Par les vœux nous quittons moins, c'est-à-dire des biens périssables et des plaisirs grossiers, pour avoir mieux, c'est-à-dire acquérir une charité plus parfaite, un dévouement plus généreux, pour posséder et donner Dieu plus pleinement, et cela non pas une fois, mais toujours, jusqu'à la mort et au-delà.

• *Les vœux et l'exercice des facultés naturelles*

M. Waldeck-Rousseau accuse les vœux d'être « une renonciation à l'exercice des facultés naturelles ». Nous voudrions savoir ce que M. le président du conseil entend par ces facultés naturelles ; et, s'il nous était donné d'avoir un entretien philosophique avec lui, nous lui montrerions qu'on peut attacher à cette expression un autre sens que celui qu'il lui prête. Nous lui ferions alors une pe-

¹ — On l'aura aisément compris : l'argumentation développée par l'auteur est une argumentation dite « *ad hominem* », qui se place sur le terrain de l'adversaire et retourne contre lui l'équivoque de ses propres notions, pour lui montrer les contradictions internes auxquelles l'accule sa position aberrante. Mais, évidemment, le père Hugon n'est pas un partisan des droits de l'homme, tels que l'entendent les esprits actuels contaminés par deux siècles et demi de propagande libérale. Son plaidoyer ne concède rien à l'erreur ni à l'ambiguïté ; il a d'ailleurs commencé par affirmer les droits de Dieu qui veut être aimé par-dessus tout et servi sans partage, lesquels droits constituent les vrais motifs des vœux de religion et de leur légitimité.

tite revue de la psychologie thomiste, nous lui expliquerions que les facultés naturelles sont très nombreuses, très variées, et qu'on peut les ramener à cinq grandes catégories ¹ ; nous le presserions de nous dire laquelle de ces facultés est violentée par les vœux de religion. Les facultés inférieures de l'ordre végétatif ? Mais des médecins nous ont dit que les observances monastiques ne sont pas moins favorables à l'hygiène qu'à la vertu. La chasteté, il est vrai, est le repos de l'une de ces facultés, mais ce repos ne saurait être contre-nature, puisqu'il permet à la nature de déployer ce qu'elle a de plus noble et de s'appliquer davantage aux opérations de l'ordre intellectuel.

• *Le vœu rend la sensibilité plus délicate et plus exquise : l'imagination, la poésie et les arts dans le cloître*

Les facultés de la sensation ? Mais le vœu ne rend la sensibilité que plus délicate et plus exquise. Parce qu'elle n'a jamais connu les joies qui troublent ni les émotions vulgaires qui font oublier l'idéal, l'âme vierge devient infiniment sensible à tout ce qui est grand et beau, comme ces lyres éoliennes que le moindre souffle faisait vibrer. Non, il n'est rien d'exquis comme ce qui se nourrit de dévouement et s'enivre de pureté. L'imagination, cette grande et terrible puissance, le vœu l'assouplit, la dirige, la modère dans ses ardeurs ; tant qu'elle sera vraiment chaste, elle sera préservée de ces écarts qui ont rendu tristement célèbre la folle du logis, elle deviendra l'instrument docile et fécond de la poésie et des arts. N'est-elle vraiment pas exquise, l'imagination, dans saint Bernard, dans ces poètes franciscains que nous a révélés Ozanam, dans cette pléiade immaculée qui a cultivé la muse du cloître ? Les couvents cachaient aussi « des architectes, des sculpteurs, des peintres, des musiciens, de la même manière qu'il s'y formait des écrivains et des orateurs... Toute la civilisation moderne ensemble ne peut pas bâtir aujourd'hui une église chrétienne, et de pauvres frères prêcheurs du XIII^e siècle, tout à fait inconnus, fra Sisto, fra Ristoro et fra Giovanni ², élevaient

¹ — Voir *Somme théologique* I, q. 78, a. 1 : *Utrum quinque genera potentiarum animæ sint distinguenda ?*

² — Frère Sisto et frère Ristoro, nés vers 1220-1225 en Toscane, entrèrent dans l'Ordre des Frères Prêcheurs vers 1256 comme frères convers, alors qu'ils étaient déjà architectes. Outre de nombreux édifices civils que leur demanda la ville de Florence, ils sont surtout connus pour avoir édifié la grande église dominicaine Santa-Maria-Novella. Chose assez rare dans l'histoire de l'architecture, aucun manœuvre séculier ne fut employé à la construction de l'édifice ; le couvent eut assez de frères habiles et intelligents pour exécuter par eux-mêmes un travail si considérable. « Sans doute, l'apostolat et l'enseignement sont le grand but de l'Ordre [des Prêcheurs] et y occupent la place d'honneur : mais l'art, comme la parole et l'écriture, peut exprimer le vrai et le bien et, en élevant les âmes à Dieu, il devient un véritable apostolat. La vérité a plusieurs chemins pour pénétrer dans les cœurs, et aucun n'est à dédaigner : c'est pourquoi bien souvent, dans les couvents, à côté des philosophes, des théologiens et des missionnaires, on voit des savants, des artistes, des hommes spéciaux, aptes à tous les travaux, capables de tout concevoir et de tout exécuter. Pour mieux atteindre le but de leur vocation, les moines artistes travaillaient principalement à tout ce qui pouvait servir au culte divin et en rehausser la splendeur ; cependant, ils ne refusaient point de mettre encore la main à des travaux moins religieux, qui pouvaient être d'utilité publique. Les peuples et les princes le savaient bien ; s'agissait-il d'une ville à fortifier, d'un canal à tracer, d'un pont à jeter sur un fleuve,

dans Florence cette église de Santa-Maria-Novella, que Michel-Ange allait voir tous les jours et dont il disait qu'elle était belle, pure et simple comme une fiancée... Quel nom est plus célèbre dans la peinture que fra Angelico ?... Il ne peignait qu'à genoux les images de Jésus-Christ et de sa sainte Mère, et souvent les larmes attestaient le long de ses joues la sensibilité de l'artiste et la piété du chrétien. Quand Michel-Ange vit dans l'église Saint-Dominique, à Fiesole, le tableau de l'Annonciation qu'y avait peint notre frère prêcheur, il témoigna son admiration par ces paroles : "Un homme n'a pu faire ces figures-là qu'après les avoir vues dans le ciel..." Les annales de la peinture comptent encore avec orgueil fra Bartholomeo, qui s'était appelé dans le monde Baccio della Porta ¹ ».

• *L'intelligence servie par le vœu*

L'intelligence et la raison sont-elles arrêtées par le vœu ? Est-ce que les hommes du vœu n'ont pas brillé au premier rang des docteurs, des orateurs, des savants ? Sans remonter aux Pères de l'Église, dont plusieurs ont illustré l'état religieux, quels noms dans la théologie et la philosophie que ceux de saint Anselme, de saint Albert, de saint Thomas, de saint Bonaventure, de Scot, de Cajetan, de Suarez, de Franzelin ², de Zigliara ³ ! Quels noms dans l'éloquence que ceux de saint Bernard, de saint Vincent Ferrier, de Savonarole, de Bourdaloue, de Lacordaire, de Ravignan ⁴, de Monsabré ! Quels noms dans les sciences que ceux d'Albert le Grand, de Vincent de Beauvais ⁵, de Roger Bacon ⁶, du père Secchi ⁷ ! C'est un moine dominicain du XVIII^e siècle, le père Galien ⁸, du

c'est aux maisons religieuses qu'ils venaient tout d'abord s'adresser pour demander des architectes, des ingénieurs, des peintres et des décorateurs : et c'est souvent par des chefs-d'œuvres que les religieux, plus particulièrement les Frères Prêcheurs, répondaient à cette confiance. » (Extrait de *l'Année dominicaine*, au 11 mars, p. 314.)

¹ — Père LACORDAIRE, *Mémoire pour le rétablissement en France de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, ch. V.

² — Franzelin : jésuite autrichien (1816-1886), restaurateur de la théologie positive au XIX^e siècle.

³ — Zigliara (1833-1893), dominicain, créé cardinal par Léon XIII en 1879, qui a fait de lui cet éloge : « Le père Zigliara ayant été élevé dans la doctrine de saint Thomas dont il est profondément connaisseur, Zigliara, c'est la vraie doctrine, c'est saint Thomas » (BARBEDETTE D. dans *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses*, t. VI, col. 978, Paris, Letouzey et Ané, 1928).

⁴ — De Ravignan : jésuite français (1795-1858), célèbre conférencier de carême à Notre-Dame de Paris ; plus ami de Mgr Dupanloup, de Montalembert et de Berryer que de Louis Veuillot et de Mgr Parisis, il apporta de la modération dans les trois questions qui divisaient les catholiques de ce temps : la projet de loi Falloux, la querelle des classiques païens dans l'enseignement secondaire, la direction à donner au journal *L'Univers*.

⁵ — Vincent de Beauvais, dominicain († 1264), qui fut en relation suivie avec saint Louis ; il était l'un des hommes les plus instruits de son temps ; écrivain fécond dont on connaît surtout le *Speculum*, encyclopédie décrivant toutes les sciences de ce temps.

⁶ — Roger Bacon, né entre 1210 et 1215 en Angleterre, il se passionna pour toutes les sciences, puis entra chez les franciscains entre 1251 et 1257. Il mourut en 1294.

⁷ — Angelo Secchi : entré chez les jésuites en 1833, il mourut à Rome en 1878. Célèbre astronome, membre de plusieurs académies des sciences et auteur de plus de 600 articles dans les bulletins des sociétés savantes de son temps. Il publia de nombreux livres ; il était aussi pieux que savant. Quand le gouvernement italien anticatholique vola à l'Église le Collège romain, il n'osa pas

Puy, qui découvre avant les Montgolfier ¹ la théorie des ballons et l'expose dans un curieux ouvrage intitulé : *L'Art de naviguer dans les airs*. Ce sont des moines, des hébraisants du Moyen Age, qui ont mis en honneur la science de la philologie, et l'on sait que de nos jours les moines ne sont pas les derniers dans l'étude des langues orientales. Plus d'une fois les Académies ont couronné les travaux de nos humbles religieux.

On voit que le triomphe ici nous serait facile ; nous ne voulons pas en abuser et nous passons ².

• *Le cœur et les facultés affectives développées par le vœu*

Les facultés affectives, le cœur, seraient-ils glacés par le vœu ? Mais le vœu est la source des plus pures affections et des plus saints dévouements. Le cœur est d'autant plus généreux et plus tendre qu'il est plus virginal. Ce qui retient dans l'égoïsme, ce sont les attaches grossières ou trop sensibles ; dans la mesure où l'âme s'affranchit de la chair et du sang, elle s'élargit, elle acquiert une sorte d'universalité et devient assez vaste pour embrasser l'humanité tout entière. Voilà pourquoi les âmes religieuses forment, ainsi que nous le disons plus bas, l'armée du dévouement : elles ont des mains pour soigner toutes les plaies, un langage pour instruire toutes les ignorances et adoucir l'amertume de toutes les « espérances trompées ».

• *La volonté et le vœu*

La volonté enfin, cette reine du commandement, est-elle par le vœu brisée dans ce qu'elle a de grand et de noble ? Nous avons déjà montré que le vœu la fortifie, en même temps qu'il transfigure la liberté. La volonté que la discipline du vœu assouplit en la faisant obéir n'en devient que plus apte à commander. Les nombreux supérieurs, évêques, cardinaux, papes, qu'a formés l'état religieux, ont su gouverner aussi sagement que nos ministres, sans se montrer sectaires ni

fermer au père Secchi l'accès de l'observatoire qui s'y trouvait.

⁸ — Le père Galien (1699-1762), dominicain, d'abord professeur de philosophie, s'adonna surtout à la physique. En 1755, il publia un mémoire indiquant les principes physiques qui doivent régler l'aérostation et la manière de construire un aérostat.

¹ — Montgolfier : Joseph-Michel (1740-1810) et Jacques-Étienne (1745-1799), qui ont donné leur nom à la montgolfière.

² — Il nous semble utile de citer ici un passage de DON SARDA Y SALVANI dans *Le Libéralisme est un péché*, où il montre excellemment la place au fond très relative des avantages temporels que l'état religieux procure à l'homme, p. 36 : « L'appréciation première et souvent exclusive que les catholiques libéraux font de l'Église, porte sur les avantages de culture intellectuelle et de civilisation qu'elle procure aux peuples. Ils oublient et ne citent pour ainsi dire jamais sa fin première et surnaturelle qui est la glorification de Dieu et le salut des âmes. Plusieurs des apologies catholiques écrites à notre époque sont entachées de faiblesse par le fait de cette fausse conception. C'est à ce point que si, par malheur, le catholicisme avait été cause de quelque retard dans le progrès matériel des peuples, il ne serait plus, en bonne logique aux yeux de ces hommes, ni une religion vraie, ni une religion louable. »

dictateurs. L'exercice des facultés naturelles était donc aussi louable chez eux que chez nos modernes sophistes.

- *De nombreux religieux ont porté l'exercice des facultés naturelles au suprême degré, qui est l'héroïsme*

Bien plus, de nombreux religieux ont porté l'exercice des facultés naturelles, particulièrement de la volonté, jusqu'au suprême degré, qui est l'héroïsme. A toutes les époques l'Église a placé des saints sur les autels, mais, avant de leur rendre cette apothéose, elle a exigé d'eux le témoignage de l'héroïsme avec celui du miracle, et dans l'examen des faits elle s'est montrée d'une sévérité presque excessive. Cependant de nombreux religieux ont eu les honneurs de la canonisation, après avoir payé avec usure ce double tribut de l'héroïsme et du miracle. La grâce, bien loin de détruire leur nature, l'avait élevée à son apogée. Voilà donc ces hommes du vœu devenus les vrais grands hommes de l'humanité, qui ont divinisé, en quelque sorte, les facultés naturelles, en même temps qu'ils attestaient le triomphe suprême de la grâce.

- *La vie religieuse dirige, et multiplie même, les facultés naturelles*

Tous les religieux ne sont évidemment pas appelés à produire ces merveilles, mais on peut dire que le vœu imprime à leurs facultés une activité nouvelle et une puissante fécondité. Le vœu, avons-nous dit, est une sorte d'infailibilité assurée à nos énergies et à nos actions : une vie ainsi occupée sera nécessairement bien remplie. Dans le monde, que d'âmes généreuses se consomment en stériles désirs ! Elles se sentent faites pour de grandes œuvres, mais elles ne sont pas dirigées, elles n'ont pas de but fixé à leur activité, et leurs énergies, pourtant si précieuses, ou ne se déploient jamais, ou se dépensent en vain. Les vœux, et en particulier l'obéissance, nous préservent de cet écueil, car ils occupent, activent et règlent notre zèle. Ils impriment à l'origine un élan général à toute notre vie ; nos moindres actions sont entraînées dans ce courant primitif qui féconde et vivifie. D'ailleurs, il est permis de croire que Dieu, en nous appelant à l'honneur des vœux, en nous faisant donner tel office et tel emploi dans la vie religieuse, nous a placés à dessein dans le milieu où il savait que nous porterions des fruits plus abondants.

On peut soutenir même que le vœu multiplie en quelque manière les facultés naturelles. Certains talents, isolés dans le monde, seraient demeurés nuls ou médiocres ; mis en contact avec d'autres talents, groupés avec eux par la direction de l'obéissance, ils se sont développés, transformés, ont rendu cinq pour un. *Alia quinque superlucratum sum* (Mt 25, 20). Pourquoi l'enseignement officiel redoute-t-il l'enseignement de ces pauvres congréganistes qu'on dit si faibles d'esprit ? Ils ne sont pas tous des génies, on le sait bien ; mais on sait aussi que le vœu, en unissant des intelligences même médiocres, les fortifie, et que, en groupant les petits talents, les petites énergies, il arrive à cette formidable puissance

qui étonne et fait trembler nos adversaires.

- *La vie religieuse est l'école où se fait le meilleur exercice des facultés naturelles, qui est l'exercice de la vertu*

Enfin, le meilleur exercice des facultés naturelles, c'est la vertu. Or les vœux qui doivent réaliser l'idéal de la charité sont la pratique perpétuelle du bien. Nous n'avons pas que trois conseils à observer, c'est l'ensemble harmonieux de la sainteté qui nous est imposé : pour être pauvre, chaste, obéissant, malgré la tentation, malgré le monde, malgré le temps, il faut cette énergie, ce renoncement général qui mettent en jeu le multiple organisme de la vertu. Aussi bien l'obéissance complète, au dire de saint Grégoire le Grand, suppose toutes les vertus, les insère toutes dans l'âme et les conserve après les y avoir implantées ¹. Oui, l'état religieux, cette école officielle où s'apprend la perfection, est celle aussi où se fait le meilleur exercice des facultés naturelles.

Notre démonstration est assez claire, les vœux ne sont pas un attentat contre l'individu, ils ne sont contraires ni à sa liberté, ni à sa nature, ni à ses droits d'homme, ni à l'exercice de ses facultés. Peut-être même semblera-t-il qu'ils le favorisent trop, qu'ils peuvent développer chez lui un pieux égoïsme, que, en l'occupant trop de sa perfection personnelle, ils le rendent inutile à la société et ensevelissent dans l'ombre des talents et des trésors destinés au patrimoine commun du genre humain. C'est la dernière objection qu'il nous reste à dissiper.

Chapitre quatrième

Portée sociale des vœux

- *L'Église et l'état religieux sont un bienfait social*

Toutes les institutions de Jésus-Christ sont un bienfait social. Connaissant à fond la nature humaine avec ses aspirations, avec son besoin de s'épanouir en société, Notre-Seigneur a voulu perfectionner l'homme tout entier ; le triomphe de son Évangile est précisément d'avoir su atteindre et transformer les sociétés antiques, la gloire de son Église est d'être la société parfaite dans laquelle le sensible et le spirituel se rencontrent, la société modèle qui va au-devant des autres sociétés pour leur prêter quelque chose de son immortalité, pour les guider, les diriger, tout en leur laissant leur propre indépendance.

- *Double genre de services rendus à la société par les vœux*

L'Église est certainement le plus grand bienfait social que le monde ait jamais reçu. L'état religieux, inséparable de l'Église, et, comme elle, institution de

¹ — *Obedientia sola virtus est quæ virtutes cæteras menti inserit insertasque custodit.* (*Moral.*, cap. X).

Jésus-Christ, doit avoir un rôle analogue. Nous reconnaissons donc que les moines sont obligés, comme les autres hommes, de concourir au bien général. Mais les services, aussi bien que les droits et les devoirs, sont multiples et d'ordre très varié. La société étant, comme l'individu, composée d'une âme et d'un corps, il y a diverses manières de lui être utile : certains services pourront s'adresser au corps et promouvoir la prospérité matérielle de la nation ; d'autres, en allant plus droit à l'âme, procureront ces biens supérieurs que l'or n'achète pas, que le commerce ne trouve pas et sans lesquels pourtant un État ne peut vivre. Tel est le double genre de services que les vœux de religion rendent à la société.

• *Ce que la prospérité du pays doit aux vœux*

Et d'abord, ils concourent, à leur manière, à la prospérité du pays. Nous avons vu que les vœux dirigent l'exercice des facultés naturelles, groupent les énergies, développent les talents ; il en résulte une somme de travail et de succès dont la société est la première à bénéficier. On sait ce que la France doit aux bras de ses moines agriculteurs, et de ceux qui ont jadis défriché notre sol, et de ceux qui le fécondent encore aujourd'hui. Il serait intéressant d'étudier combien l'industrie, les sciences et les arts sont redevables à l'état religieux : pour le passé, nos vieux monuments, création des moines, le proclament assez haut, et, pour le présent, les nombreux diplômes ou médailles obtenus par nos Congréganistes à tant de concours en sont le glorieux témoignage. M. Aynard célébrait récemment à la Chambre française les services que notre commerce à l'étranger reçoit des associations religieuses.

• *La pauvreté et le problème social*

Il est un autre bienfait que nous voulons signaler. Les richesses dont le vœu de pauvreté dépouille le profès sont soustraites aux calculs de l'égoïsme pour soulager l'indigence et devenir d'utilité commune : c'est une manière assurément très efficace de travailler à la solution du problème social.

• *La chasteté et l'équilibre de la population*

Le vœu de continence maintient dans la population l'équilibre requis. « La chasteté, dit le père Lacordaire, est une vertu nécessaire au mouvement général du monde, qui ne peut en remplacer l'effet pour la distribution de la vie que par la misère, la servitude, le crime et l'immoralité ¹. » Le moine et la religieuse se dévouent pour rendre dans leur famille ou dans le monde un mariage possible à la place du leur ; d'autre part, ils encouragent « ceux à qui la fortune ne permet pas ce lien séduisant et onéreux. Car le célibat comme la pauvreté ne sont pas de la création du moine ; ils existaient avant lui, et il n'a fait que les élever à la dignité d'une vertu.

¹ — *Conférences à Notre-Dame*. Vingt-troisième conférence.

Le soldat, le domestique, l'ouvrier nécessiteux, la fille sans dot sont condamnés au célibat. Mais quoi ! nous renvoyons nos serviteurs lorsqu'ils se marient, et nous chassons les moines parce qu'ils ne se marient pas ¹ !

• *L'obéissance laisse les honneurs à d'autres*

Par le vœu d'obéissance, qui est le renoncement de la volonté au pouvoir et aux honneurs, le religieux laisse la place à d'autres, il s'efface devant eux pour leur rendre possible l'accès à des fonctions lucratives ou brillantes qu'il pouvait légitimement convoiter. C'est là un service social au premier chef. Nous ne pouvons qu'effleurer ces considérations ; nos lecteurs n'auront pas de peine à les achever.

• *Service de l'exemple que les hommes du vœu donnent à la société, de nos jours comme au Moyen Age*

Passons aux services d'un ordre supérieur que les vœux rendent à la société ; on peut les ramener à trois principaux : l'exemple, l'expiation, le dévouement avec ses formes multiples, dont les principales sont l'apostolat, l'enseignement et les œuvres de charité.

Service de l'exemple. Toute société a besoin d'idéal, et elle est tentée de l'oublier chaque jour, si elle n'a pas devant ses yeux des hommes voués à l'idéal, pour lesquels le culte de l'idéal soit une profession et un devoir d'état. Or les hommes du vœu sont consacrés à l'idéal, puisque leur état est l'école officielle de la perfection : leur vie est une édification continue offerte à un monde qui oublie ses devoirs. A l'âpre soif du gain qui travaille l'humanité, à la maudite passion des richesses qui soulève cette guerre effroyable entre le prolétariat et le capital, le vœu oppose l'exemple de ces grands pauvres, de ces grands renoncés qui n'ont pas même un objet dont ils puissent dire : c'est à moi ! A cette sensualité effrénée qui souille toute beauté, étouffe toute énergie, le vœu oppose la génération immaculée qui va immoler sa chair et son cœur sur le cœur vierge de Jésus. Cette prédication vivante de la pureté aura de précieux résultats pour la société ; elle apprendra au mariage à user saintement des jouissances que la virginité s'est refusées, à ne s'en servir que pour la propagation de la vie, à condenser cette vie dans la force de la vertu « pour qu'elle s'écoule sur le monde par des canaux réguliers, pleins et mesurés ». Elle dira aussi « que la mère du monde, ce n'est pas la fécondité, même légitime, mais la virginité ; la virginité sœur de la jeunesse, de la beauté, de la bonté, du génie, de la force, sœur et mère de toutes les vertus, et avec elles du monde entier ² ». A cette farouche indépendance qui a adopté la satanique devise : *Non serviam* ! et qui passe à travers les sociétés comme une menace perpétuelle, la religion oppose la devise des humbles, des patients, des obéissants, que le vœu fait libres sans en faire des révoltés.

¹ — Père LACORDAIRE, *Mémoire*, chap. I.

² — Père LACORDAIRE. Vingt-deuxième conférence.

Enfin le travail de la vie religieuse, cet exercice continu des facultés naturelles dont nous avons parlé, est un éloquent exemple donné au monde qui s'ennuie ou qui s'amuse. Si notre siècle avait l'intelligence de ses besoins et de ses intérêts, il tirerait de tout cela une leçon et un profit, comme sut le faire la société du Moyen Age.

• *Témoignage de Michelet*

Michelet ¹, au tome II de son *Histoire de France*, n'a pu, malgré son esprit sectaire, méconnaître cette bienfaisante influence du vœu. « C'était fait du christianisme, dit-il, si l'Église se matérialisait dans l'hérédité féodale. Le sol de la terre s'évanouissait et tout était dit. Dès lors, plus de force intérieure ni d'élan au ciel. Jamais une telle Église n'aurait soulevé la voûte du chœur de Cologne, ni la flèche de Strasbourg ; elle n'aurait enfanté ni l'âme de saint Bernard, ni le pénétrant génie de saint Thomas : à de tels hommes il faut le recueillement solitaire. Dès lors point de croisade. Pour avoir le droit d'attaquer l'Asie, il faut que l'Europe dompte la sensualité asiatique, qu'elle devienne plus Europe, plus pure, plus chrétienne... L'Église se réfugie dans les moines. »

• *Le service de l'expiation, la valeur du sacrifice religieux*

Service de l'expiation. Le sacrifice est pour les sociétés comme pour les individus une loi d'existence et une condition de prospérité. Toute créature qui veut porter la suprême auréole doit être transfigurée par le sacrifice, tout ce qui veut être grand doit être victime, tout ce qui veut fonder une œuvre éternelle doit donner du sang, tout ce qui est pécheur doit expier. La France chrétienne a bien reconnu cette loi mystérieuse, et elle n'a été si grande dans l'histoire que parce qu'elle a aimé et pratiqué le sacrifice. Quand elle partait pour l'Orient au cri de : *Dieu le veut*, quand elle passait les mers pour assurer la liberté aux opprimés, quand elle s'est faite le champion de toutes les faiblesses, quand elle a donné le meilleur d'elle-même sur les champs du dévouement, elle obéissait à ce besoin, elle savait qu'il y a dans le sacrifice une valeur que Dieu payera là-haut. Et de nos jours encore ², lorsqu'elle envoie ses humbles soldats féconder de leurs sueurs et de leur sang le sol de ses colonies, elle reconnaît cette loi, elle proclame, peut-être à son insu, que le sacrifice est la semence où germent les radieux avènements. Mais le sacrifice social est plus nécessaire alors que la nation est plus coupable et plus ingrate envers Dieu. Hélas ! de nos jours presque tous les peuples ont consommé leur apostasie : plus de prière, plus de sacrifice officiel. Qui donc va se dévouer, qui va expier pour la nation ? Corédemptrices avec le Christ, les âmes religieuses s'immolent pour les crimes du peuple. Les trois vœux

¹ — Jules Michelet (1798-1874), professeur au Collège de France et historien anticlérical, auteur d'une *Histoire de France* en 6 volumes et d'une *Histoire de la Révolution française* en 7 volumes.

² — C'est-à-dire en 1900.

constituent ce que le père Danzas ¹ appelait si bien « le sacrifice organisé » ; ce triple renoncement est une mort à petit feu imposée chaque jour à la nature et à ses concupiscences. C'est l'holocauste perpétuel qui n'est jamais interrompu. Dans ces adolescents et ces jeunes vierges qui s'offrent à Dieu dans leur fraîcheur avec l'auréole de l'innocence et la couronne des victimes, c'est le sacrifice du matin ; dans l'âge mûr c'est le sacrifice de midi ; dans la sereine vieillesse c'est le sacrifice du soir. Et tous ces sacrifices s'unissent en une seule voix pour implorer sur la société l'amour qui pardonne et la grâce qui fait vivre. Que nos peuples modernes, nés de l'Évangile, accordent donc aux âmes religieuses au moins cette reconnaissance que le paganisme avait pour ses vestales.

Le monde se plaint que des existences brillantes et des talents précieux soient ensevelis dans le cloître. Nous avons déjà vu que la vie religieuse exerce, dirige, multiplie les facultés naturelles dans l'intérêt de la société. Si cependant un homme de talent et même de génie se consume dans l'obscurité, est-ce inutile au bien commun ?

Est-ce que les trente années de la vie cachée de Notre-Seigneur à Nazareth ont été perdues pour le salut du genre humain ? Cette immolation volontaire aura devant Dieu et pour la société une valeur expiatoire que l'exercice du talent n'eût pas compensée. Les ordres même purement contemplatifs ont donc aussi leur rôle social : ils sont les délégués du sacrifice et de la prière pour la nation qui ne sait plus ou ne veut plus expier ni prier.

• *Le service du dévouement sous toutes ses formes : l'apostolat, le patriotisme, l'enseignement*

Le sacrifice ne va pas sans le dévouement, de même que la croix ne peut régner sans la charité. « La vraie mesure de la valeur des hommes, disait récemment M. Brunetière ² dans son discours sur les prix de vertu, celle qui fait les hommes vraiment grands et les nations prospères, c'est leur dévouement aux intérêts de l'humanité. » Tout homme que la grâce a touché est capable de dévouement et nous savons que les mères en ont particulièrement besoin : c'est un aliment dont leur âme n'est jamais rassasiée.

Mais le dévouement qui s'étend à l'humanité entière suppose un cœur vaste comme elle, et ce sont les vœux qui donnent cette immense capacité. Pour être grand et universel, le cœur doit être entièrement détaché ; or, la pauvreté lui enlève les entraves des affaires terrestres, la chasteté, celles de la chair et du sang, l'obéissance, celles de l'égoïsme et de l'ambition. L'armée religieuse devra donc être par excellence l'armée du dévouement.

¹ — Père Antonin Danzas (1817-1888). Il appartenait au groupe des premiers compagnons de Lacordaire en Italie, puis s'associa au père Jandel dans la défense des observances traditionnelles de l'Ordre des Prêcheurs.

² — Ferdinand Brunetière (1849-1906), professeur à l'École Normale Supérieure. Il appliqua les théories évolutionnistes aux genres littéraires. Directeur de la *Revue des deux mondes* à partir de 1893, il employa les dernières années de sa vie à défendre la foi catholique.

La première forme de ce dévouement est l'apostolat, car le premier besoin pour l'humanité est le besoin de Dieu. Nous n'avons pas à démontrer ici cette vérité élémentaire que toute société, tout homme, toute créature, par chacune de ses puissances et par toutes les voix de son être, appelle Dieu, Dieu qui a créé, qui conserve, qui fait agir, vivre et prospérer. Il n'est donc rien de plus beau, et, comme dit saint Denys l'Aréopagite, rien de plus divin, que l'apostolat, qui a pour objet de donner Dieu au monde ¹. Or, cette immense armée des apôtres, depuis le collègue évangélique choisi par Jésus-Christ jusqu'à nos modernes missionnaires, s'est abritée sous le vœu, car elle a fait profession de vie religieuse ou du moins profession de chasteté. Séparés de la terre et libres de toute attache, grâce à leurs vœux, les apôtres deviennent ces nuées obéissantes qui s'en vont, au moindre souffle du ciel, porter partout Dieu et sa rosée.

L'apostolat universel n'exclut pas le patriotisme, et c'est là un autre service social que les religieux rendent à la patrie. La France n'a pas de meilleurs agents de son influence à l'étranger. Ils ne sont pas seulement dans chacune de nos colonies, mais dans le monde entier : à travers les sables brûlants du désert, sur le sol fécond du Nouveau-Monde, au Transvaal, sur la côte d'Ivoire, jusqu'aux dernières îles de l'Océanie, sur les rives du Mississippi et sur celles du Jourdain. Rien qu'en Orient nos congrégations religieuses peuvent soigner cent mille malades et diriger environ cinq mille écoles. M. Brunetière a pu dire que partout où l'on trouve la France on trouve le catholicisme ; nous ajouterons qu'on y trouve aussi les Ordres religieux. Qu'est-ce donc qui organise toutes ces forces ? Les trois vœux. Le désintéressement de la pauvreté et l'idéal de la chasteté donnent des ailes à ces soldats du dévouement, et c'est l'obéissance qui mobilise cette grande armée au service de la patrie. Aux journalistes qui passent leur vie à insulter nos sœurs, nos prêtres et notre armée ; aux sectaires politiques qui sèment la division dans le pays, les religieux peuvent répondre sans orgueil : vous vous dites patriotes, nous le sommes autant que vous ; vous prétendez servir la France, nous la servons aussi bien que vous ! Ici encore le triomphe nous serait trop facile et nous passons ².

En même temps qu'on donne Dieu aux hommes, il faut leur donner la vérité, ou plutôt, c'est une autre manière de donner Dieu que de donner la vérité :

¹ — « *Omnium divinatorum divinissimum est, cooperari Deo in conversione errantium et reductione peccatorum ad ipsum.* »

² — Voir à ce sujet les discours prononcés à la Chambre des députés, le 28 novembre 1899, par M. l'abbé Gayraud, M. Delcassé et M. Aynard. L'abbé Gayraud, prêtre démocrate, fut élu député du Finistère en 1897. En 1899, il soutint dans *l'Univers* une longue controverse pour démontrer que le parti démocrate chrétien devait être non confessionnel politiquement et socialement. Quand vint la loi de séparation, il fut l'un des plus ardents à plaider pour l'acceptation des associations culturelles (interdites par saint Pie X) ; la résistance aux inventaires des églises lui parut un odieux scandale. Théophile Delcassé (1852-1923), ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Waldeck-Rousseau, négocia avec la cour de Rome pour obtenir de Léon XIII qu'il désavoua les oppositions catholiques qui gênaient le gouvernement français. (Voir la table alphabétique de *Histoire du catholicisme libéral et du catholicisme social en France* par l'abbé E. BARBIER, Bordeaux, 1924, p. 19 et 26.)

tel est le véritable rôle de l'enseignement. On sait comment les hommes du vœu l'ont compris et pratiqué. Ce sont eux qui, aux époques de la barbarie, ont sauvé les lettres ; eux qui ont fait la gloire du Moyen Age, eux qui, de nos jours, sont assez humbles pour instruire les dernières ignorances et assez puissants pour défendre les études classiques et le culte du beau contre des tendances utilitaires et sans idéal. Les multiples renoncements du vœu leur permettent de se consacrer tout entiers à cette œuvre capitale de l'éducation. Napoléon avait bien reconnu ce pouvoir, lorsqu'il voulait imposer le célibat aux universitaires de sa création. Les triomphes de l'enseignement congréganiste sont trop éclatants pour que nous insistions.

• *Citation de Montalembert*

Pourquoi donc veut-on les chasser de l'école, ces religieux ? Qu'il nous soit permis d'appliquer ici ce que Montalembert, en 1844, disait à la tribune, en parlant du père Lacordaire et du père de Ravignan :

Et pour quelle cause les excluez-vous ? Leur capacité ne saurait être douteuse ; d'ailleurs, ils ne reculent, eux, devant aucune condition de capacité. Est-ce donc leur moralité qui inquiète ? Ont-ils commis quelque délit ? Sont-ce des conspirateurs, des ennemis du repos public ? Non, leur vie est aussi irréprochable que leur éloquence est éclatante : ils ont passé partout en faisant le bien. Leur crime, le voici : c'est d'avoir senti qu'il fallait mettre leur talent, leur désintéressement même sous la sauvegarde d'un lien sacré ; c'est d'avoir renoncé aux trois grandes tentations de l'humanité ; la chair, l'or et l'indépendance de la volonté ; leur crime, c'est de s'être engagés par des obligations spéciales et inviolables jusqu'à la mort au service du prochain. Voilà leur crime !

Voilà pourquoi les législateurs d'un pays civilisé, qui se disent chrétiens et qui se révoltent quand on les qualifie d'incrédules, déclarent ces hommes dont je parle, eux et leurs pareils, incapables de veiller sur l'enfance. Je ne crains pas de le dire, on n'en ferait pas autant en Turquie. Non, si le père Lacordaire et le père de Ravignan allaient ouvrir une école en Turquie, on ne la fermerait pas sous ce seul prétexte qu'ils se sont voués à Dieu par ces trois vœux qui depuis quinze siècles ont enfanté tant de merveilles... Et qui donc a dit aux auteurs de cette exclusion que ces hommes n'ont pas derrière eux d'autres hommes qui leur ressemblent ? Ils appartiennent tous deux à deux Ordres qui ont rempli le monde de leurs vertus, de leur génie, de leurs martyrs. Où a-t-on pris le droit de tarir le dévouement, l'énergie, le talent, à la source la plus pure et la plus féconde ? Où donc a-t-on pris le droit de dire au nom de la France : j'ai assez de force, assez de talents, assez de ces dévouements comme cela ; je n'ai plus besoin de rien ? On dit que ces hommes ont tout cela ; mais peu m'importe, je ne veux pas même essayer. Ils sont Français aussi, peu m'importe encore : que le sein de la patrie leur demeure fermé ! Ils réclament la liberté et l'égalité : que la liberté soit pour eux une chimère, l'égalité un mensonge ; ou plutôt qu'ils soient libérés et égaux aux repris de justice ! — « Oui, messieurs, c'est bien cela ; les forçats, les repris de justice et les moines : voilà les trois seules catégories que vous

excluez ¹. »

Les ressources du dévouement religieux sont inépuisables et variées à l'infini. C'est une autre de ces formes que l'Académie tout récemment encore « a voulu non pas récompenser, mais du moins reconnaître, en attribuant sur la fondation Montyon, 2 000 francs – le prix le plus considérable qu'elle ait cru pouvoir décerner cette année – à Mme Marie Germaine, en religion sœur sainte Marguerite, des Filles de la Sagesse ² ». La sœur a obtenu un vrai triomphe sur la nature dans l'éducation de Marie Heurtin, sourde, muette et aveugle de naissance.

• *Les œuvres de charité*

Ceci nous amène à parler des œuvres de charité, que la philanthropie essaie de contrefaire sans pouvoir les reproduire. Les âmes religieuses ont des mains et un langage pour toutes les douleurs et toutes les infortunes. Prisonniers coupables, ensevelis dans une enceinte de pierre ou prisonniers innocents, ensevelis dans une enceinte de chair, comme ces pauvres sourds-muets-aveugles dont nous venons de parler ; victimes du vice, des infirmités ou de l'infortune ; malades et mourants, orphelins et abandonnés, trouvent des cœurs amis, des âmes sœurs, des pères et des mères dans cette immense légion qui comprend : les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, les sœurs de Charité, les Petites-Sœurs des Pauvres, les Petites-Servantes des Ouvriers, les sœurs de la Sagesse, les sœurs de Bon-Secours, les garde-malades de toutes sortes, les sœurs des prisons, des hôpitaux, etc..., etc. Les vœux donnent à leurs cœurs vierges d'exquises délicatesses, que la charité laïque ne soupçonne même pas. Et que feraient tous les abandonnés sans les âmes religieuses ? – Voici cinq cents orphelins, disait un religieux à un visiteur protestant. Je leur ai consacré ma fortune et ma vie ; que deviendraient-ils si j'avais un ménage à nourrir, un commerce à diriger, une ambition à servir ? Soucis du ménage, mon vœu de chasteté m'en délivre ; soucis du commerce, la pauvreté m'en préserve ; intrigues de l'ambition, l'obéissance m'y a fait renoncer pour toujours. – Pouvoir des vœux ! s'écria le protestant, je vous admire sans pouvoir vous imiter !

• *Conclusion : que deviendrait la France si elle venait à perdre tout ce qu'elle doit à ses religieux ?*

Ces diverses considérations sont trop évidentes et trop connues pour qu'il soit nécessaire de nous y arrêter plus longtemps. Nous les avons donc évoquées sommairement à titre de principes, laissant à d'autres les développements historiques et les détails de statistique, qu'il est facile de trouver ailleurs. Et maintenant cette seule question : si la France venait à perdre ce qu'elle doit à ses moines

¹ — On reconnaît bien là le brave comte de Montalembert, « un des défenseurs les plus brillants du catholicisme libéral », comme l'écrit le très athée et républicain *Petit Larousse* (1962).

² — BRUNETIÈRE, *Discours sur les prix de vertu*.

agriculteurs qui ont défriché et fécondé notre sol ; à ses moines évêques qui l'ont faite à l'origine comme les abeilles font leur ruche ; à ses moines apôtres qui lui ont apporté l'Évangile et la civilisation ; à ses moines écrivains, docteurs, théologiens, philosophes, historiens, poètes, orateurs, artistes, savants, qui ont jadis fondé ou illustré ses universités, et qui forment encore une des ses couronnes littéraires ; à ses religieux et religieuses missionnaires qui vont porter au loin son nom avec celui du Christ, ami des Francs ; à ses nombreuses congrégations qui incarnent chez elle l'idéal de la miséricorde et ont fait dire d'elle cette parole dont tant d'autres peuples sont jaloux : « La charité est française » ; si elle perdait tout cela, serait-elle bien triomphante et bien fière devant l'univers ?

Qu'elle prenne garde ! des nations protestantes, ses rivales ou ses ennemies, lui envient, au seul point de vue politique, l'influence étonnante que lui donnent dans le monde entier ses congrégations religieuses. Qu'elle n'aille pas faire le jeu de ses perfides voisins, en réservant toutes ses faveurs pour la franc-maçonnerie et la juiverie, qui la rendraient un objet de risée aux autres peuples, et en déployant toutes ses rigueurs, toutes ses injustices pour ces paisibles religieux qui sont sa gloire même aux yeux des protestants, ses ennemis ! Qu'elle apprenne donc à respecter ces vœux sacrés, source de tant de biens, qui, loin d'être contre-nature, sont la réalisation du grand idéal qui est la perfection de la charité ; aident à fortifier et à transfigurer la liberté, consacrent les plus inviolables des droits de l'homme, dirigent et fécondent l'exercice des facultés naturelles ; concourent à la prospérité des nations et rendent à la société le triple service de l'exemple, du sacrifice, du dévouement sous toutes ses formes. Il suffit de faire connaître les vœux pour les justifier, comme il suffit de montrer ce qu'elles sont pour louer nos vieilles cathédrales.

